

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 22 MARS 2004

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 11 mars 2004, accompagnée d'un ordre du jour comportant 63 objets et d'un ordre du jour complémentaire de 2 objets.

La séance s'ouvre à huis clos à 18 heures avec 35 présents

Présidence de M. DI RUPO, Bourgmestre;
Présents: MM. R. BIEFNOT, MILLER, MM. CARPENTIER, ~~DARVILLE~~, DEPLUS, DUPONT, ~~Mme CRUVEILLER~~, Mlle HOUDART, Echevins;
MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, ~~COLLETTE~~, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes JUNGST, MM. SPEER, SAKAS, MARTIN, Mmes ~~BLAZE~~, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, ~~Mme COLINIA~~, MM. ~~MANDERLIER~~, ~~ROSSI~~, ~~Mme KAPOMPOLE~~, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, JOARLETTE, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. VISEUR, ~~LECOCQ~~, Mme BROHEE, M. ~~JACQUEMIN~~, Conseillers et M Bernard VANCAUWENBERGHE, Secrétaire communal.

1^{er} objet: comparution en vue de la démission d'office d'un professeur de piano à titre définitif. **(SOUS RESERVE)** 8^e 3^e 6736

1^e annexe

La séance publique s'ouvre avec 42 présents
Sont absents: M. DARVILLE, Mme CRUVEILLER, M. MANDERLIER

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Monsieur MENU est venu présenter son dossier, pour le point 10, la requalification du Musée des Beaux-Arts, Monsieur MENU étant venu spécialement pour présenter ce projet, il serait élégant que nous puissions le libérer rapidement. Est-ce que tout le monde est d'accord que nous commençons par ce point? Oui. Pas d'objections? Allez. On commence.

Entrée de Mmes BLAZE, COLINIA, KAPOMPOLE et MM. COLLETTE, ROSSI, LECOCQ et JACQUEMIN = 42 présents

10^e objet: Projet Phasing out – Parcours d'Interprétation Exposition – Requalification du Musée des Beaux-Arts. Approbation de l'avant-projet. 3^e 1^e E/2003.772.01/AB/TO

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Voilà, mes chers collègues, avant de céder la parole à Monsieur MENU, juste une très brève introduction pour remémorer la procédure. Il s'agit de la requalification du Musée des Beaux-Arts. Je rappelle que en mai 2003, nous

avons lancé un appel à projets, que cinq bureaux ont été retenus, chaque bureau ayant, par la suite, dia suivante, déposé une esquisse sur laquelle, avec tous les documents annexes, un jury a pu décider, un jury qui s'est réuni en octobre 2003, ce jury qui était composé de divers experts tant internes qu'externes à notre Administration et qu'après cela, le Collège a retenu le lauréat purement et simplement tel qu'il avait été proposé par le jury. Alors, à titre d'information, mais vraiment à grands traits car il n'est pas possible de refaire le travail du jury et simplement parce que c'étaient des documents écrits avec des plans, les esquisses sur papier, etc., et que donc ici, comme on a dit, est-ce qu'on ne peut pas savoir ce dont il s'agissait, je voulais simplement vous brosser en quelques secondes ce qu'il y avait comme autres projets mais malgré la compétence qui n'est pas universelle mais grande du Conseil communal, nous ne sommes pas encore le jury qui avait le pouvoir de sélectionner. Alors, la première esquisse était une esquisse de cet atelier, comme vous pouvez le voir, vous voyez que c'était en fait un pastiche et il n'a pas été retenu en tant que tel. Le deuxième qui était du Bureau Carré 7 est juste ici, vous le verrez tout à l'heure, il y avait, sans entrer dans le détail, des problèmes d'organisation interne qui comptent pour près d'un tiers et peut-être même 35 %, on va le voir dans un instant, dans la sélection. La dia suivante, Association Momentanée Lescaut-Gicogne présentait ce dossier qui avait été jugé inapproprié. La dia suivante, le bureau de Monsieur MENU qui est présent ce soir, qui était cette esquisse, on y reviendra dans une seconde, et puis le bureau Arcadus qui a présenté ce projet que vous voyez ici et qui également n'a pas été retenu. Alors, dia suivante, les critères d'appréciation du jury sont les suivants, donc la qualité architecturale, et là il y avait beaucoup de bonnes choses, il y avait alors l'adéquation de la requalification avec le programme. Là, très objectivement, sans rentrer dans le détail, c'est un travail difficile et on s'est aperçu qu'il y avait une très grande différence dans un certain nombre de projets, alors le coût de la requalification, le coût d'entretien et du renouvellement annuel ainsi que le planning de réalisation et l'appréciation générale des différents projets a été réalisée par le jury sur base des critères que je viens d'évoquer et ce jury a décidé de classer premier Monsieur MENU. Monsieur MENU qui a un CV impressionnant. Il est présent aujourd'hui, mais dans le domaine muséal, il a notamment réalisé le Musée des Armées aux Invalides, le Musée de l'Île de France, la collection Cognac en Charentes-Maritimes, Médiéva en Angers et ici en Belgique, vous êtes chargé de ce musée grand Coursus, à Liège qui regroupe quatre musées. Donc, comme vous l'avez sollicité, plutôt que ce soit votre serviteur qui vienne vous expliquer des

choses dont il ne comprend qu'une partie, nous avons demandé à Monsieur MENU d'avoir l'amabilité de se prêter au jeu des questions et des réponses après une brève présentation, il a accepté, je l'en remercie très chaleureusement et je lui cède immédiatement la parole.

Monsieur MENU: Bonsoir. Donc très rapidement avant de répondre à vos questions, je voulais simplement resituer à peu près notre démarche par rapport à ce projet qui est assez contraint. Je vais vous décrire le projet très rapidement. La démarche que l'on a suivie dans le cadre de cette parcelle historique qui a subi des modifications successives au cours du temps, tout d'abord l'implantation d'un hôtel particulier du 19^{ème} entouré de jardins et de paysage et arboré et puis effectivement une première modification avec le Musée des Beaux-Arts que vous connaissez actuellement, je vais aller assez vite pour qu'on puisse poser des questions, qui est des années 60 et qui a effectivement refermé cet espace, on a suggéré immédiatement de réouvrir et de retrouver la notion d'arborescence du lieu. Donc, en fait, il y avait deux possibilités pour répondre sur le plan urbain à cette dent creuse, soit effectivement revenir en alignement de la rue tel qu'on aurait pu l'imaginer dans une restauration mais qui aurait été très lourde dans la mesure où il aurait fallu faire des grosses modifications et qui ne correspondaient pas tout à fait à l'esprit du programme tel qu'il était présenté, puisque le programme souhaitait qu'en réalité on puisse finalement trouver une transparence à travers le musée, trouver un parvis d'accueil, accéder facilement à la Maison Lescarts, donc tout cela dans un système d'équation qui nous a amené à au contraire ouvrir le bâtiment, « éclater » le bâtiment tel qu'il est actuellement et je vous montrerai donc des éléments de perspective, pour retrouver des transparences sur la partie du Jardin Lescarts arboré et surtout faire en sorte qu'il y ait une réappropriation permanente du lieu à travers un parvis qui va se situer en partie du premier étage mais en réalité à deux niveaux puisque là c'est en pente et donc on a une forme de parvis qui est à niveau avec les Jardins du Parc Astrid et Lescarts et qui vont être en fait le lieu de réappropriation de cet espace muséal, à savoir un parvis à couvert, en bois, sous cet espace introverti mais ouvert sur les Jardins. Donc, en fait, notre démarche, elle n'a pas été formelle au départ, elle a été principalement de se demander quels sont les moyens pour que le visiteur puisse retrouver des signes et des lieux de la visite et de l'engagement à la visite muséale puisqu'en fait les termes du programme étaient ceux-là, c'est-à-dire le démarrage d'une visite dans la Ville en sachant que l'accueil devait se situer là, éventuellement des services assez complémentaires à cet accueil, à savoir une boutique, éventuellement des

éléments de services complémentaires, des vestiaires, sanitaires, etc., de démarrer une visite ici avec un billet éventuellement unique ou multiple et qui fasse qu'on puisse engager une vraie visite de plusieurs heures. Donc, en fait, nous on n'a pas cherché à redonner un monumentalisme de principe mais à élaborer une architecture plutôt de passage, de lieu successif et en réalité notre bâtiment se constitue d'escaliers, de rampes, de façon à relier l'ensemble des espaces tels qu'ils avaient été programmés. Vous pouvez poser vos questions. Donc, effectivement, le vieux bâtiment tel que vous pouvez peut-être le voir ici, c'était un bâtiment du 19^{ème} qui était formé en T, avec un pavillon et un dôme en partie supérieure et qui était en fait entouré de jardins et qui donnait sur la rue un espace ouvert. Donc, en fait, il y a aujourd'hui une espèce d'inadéquation dans la mesure où à la fois on est entre deux chaises, à savoir on a refermé l'espace avec un bâtiment dans les années 60 en laissant juste des percées latérales qui ne donnent finalement pas suffisamment d'ouverture sur le jardin et à la fois on n'est pas en alignement sur eux. Donc, il y a une contradiction flagrante. D'ailleurs il y a des projets qui ont cette option et justement aussi vu qu'il y avait un problème d'alignement sur rue. Mais nous, d'une part, par rapport à cela, les réponses que nous avons amenées, c'était plutôt de refermer sachant qu'on nous demandait des espaces d'accueil et de réception des visiteurs qui parfois peuvent être nombreux, c'est plusieurs cars, il fallait que l'on trouve des espaces extérieurs puis petit à petit intérieurs de façon à créer cette progression à la fois dans les jardins tout autour et à la fois dans un parvis que vous voyez ici qui est en fait dans le bâtiment. Donc, en fait c'est la spécificité de ce projet, c'est d'avoir creusé le bâtiment pour accueillir des gens sur un parvis qui est en fait un demi parvis sur la rue et puis un grand escalier monumental qui monte jusqu'à ce parvis couvert et un accueil au cœur du système en libérant l'espace parce que par ailleurs on nous avait suggéré de remplir l'espace entre la Maison Lescarts et le bâtiment existant et qui en fait confirmait encore ce problème de ne pas savoir finalement où on se trouvait entre un alignement finalement opaque et puis une transparence, donc, nous on a définitivement opté pour une transparence en évitant la construction d'un bâtiment ici entre Lescarts et notre bâtiment actuel, pour recentrer les accueils. Ce qui fait qu'à partir de là, on a créé une succession de rampes, non pas d'escaliers mais de rampes pour pouvoir relier à la fois le niveau de l'exposition intérieure, à la fois les jardins puisque les jardins se trouvent à des niveaux différents donc on a la possibilité de ressortir à partir de cette cage de rampes et on verra des images plus tard, de façon finalement à faire une alternance de visite intérieure et de

visite extérieure. L'idée a été de considérer que le visiteur devait s'approprier les lieux environnants jusqu'à, et là aussi cela a été une originalité peut-être de ce projet, ne connaissant pas les autres je ne sais pas mais jusqu'à récupérer la toiture, ce qui fait que l'on rentre finalement, que l'on monte jusque la toiture qui est retraitée en espace extérieur d'exposition pour pouvoir compléter les surfaces intérieures par exemple en imaginant une terrasse parce que la vue là haut est vraiment superbe, on voit l'ensemble des toits de Mons avec la végétation des jardins, etc. Donc c'était une occasion à ne pas louper, à ne pas rater de pouvoir avoir un lieu d'exposition en plein air éventuellement avec un petit pavillon refermé en toiture. Je vais vous le montrer rapidement. Donc, en fait, c'est cette partie là, vous avez donc une succession de rampes dans une cage de verre qui en fait ressort du bâtiment permettant ainsi d'avoir un regard sur le Parc et sur la Maison Lescarts qui se trouve sur cette partie là et d'arriver finalement en toiture et de dominer légèrement, mais c'est un lieu vraiment superbe, d'être dans les arbres environnants et dans cette architecture environnante de grande qualité. Et donc, cette surface complémentaire a été une idée complémentaire au programme, ce n'est pas une demande expresse, mais cela a permis comme de toute manière le bâtiment est en piteux état en terme de toitures, ce sont de vieilles verrières, donc on n'échappait pas à une réfection globale de la toiture, donc quant à le faire, on s'est déterminé pour faire une toiture terrasse avec une couverture en cuivre. Alors, je peux vous montrer une coupe et éventuellement on montrera la perspective. Donc, voilà le schéma général, c'est pour identifier le fait que comme ailleurs d'ailleurs il y avait une contrainte complémentaire, c'est qu'il y a un tunnel qui relie la Maison Lescarts à ce niveau là, en terrasse et on a un souterrain qui nous permet de se relier à la Maison Lescarts. Ce qui fait qu'en fait on a profité de ces différents niveaux, niveau inférieur couvert, niveau extérieur et de faire que dans la ballade générale on puisse retrouver des intérieurs et des extérieurs. On va montrer l'élévation, peut-être? Donc en fait, ce que j'expliquais tout à l'heure sur le principe c'est qu'en fait, là c'est une expression sèche mais l'idée c'est que vous avez effectivement une arborescence au pourtour, on peut revoir les photos du concours éventuellement, et l'idée c'était de se dire, on crée une transparence non pas une opacité donc en fait on a une façade de vitres en avant du bâtiment avec une multiplicité de porteurs qui portent une casquette assez prononcée à la fois pour indiquer un parvis et une pénétration, donc cette partie grise en fait est le renforcement que l'on a vu tout à l'heure qui permet de créer un parvis au niveau du Parc Astrid et donc, en réalité ici, vous êtes au niveau du Parc Astrid et en continuité du Parc Astrid. C'est-à-dire que vous

veniez de derrière ou au contraire par devant, vous avez la possibilité d'être à niveau avec les jardins et pratiquement en continuité avec la Maison Lescarts. La façade a été traitée surtout en volumétrie, c'est-à-dire avec des renforcements et il y a une multiplicité de ces porteurs en fait qui sont une métaphore de la multiplicité des arbres, des troncs d'arbres et donc en fait, on a un effet de, puisque moi en fait je pensais qu'il était très important de pouvoir restituer l'image initiale même si elle est contemporaine et moderne, de ce qui pouvait avoir été avant à savoir un lieu environné d'arbres. Le fond est traité de façon très lumineuse et donc cette façade pourra en fait par sa double épaisseur donner des effets de profondeur, c'est-à-dire annihiler un peu le côté opaque que l'on a aujourd'hui qui est assez oppressant. Donc en fait, il y a une diffusion de la lumière, vous avez une boutique qui ressort, qui est entièrement en verre et puis en fait, l'ensemble du bâtiment qui est en transparence sur un fond blanc et vous avez effectivement le début de la déambulation sous le bâtiment relié aux Jardins. Je peux continuer mais je pense qu'il est peut-être plus intéressant que vous posiez des questions pour que je puisse vous apporter des réponses. Sur le plan structurel, on a opté pour le bâtiment, évidemment, l'ensemble de sa structure est reprise et il y a des planchers qui sont repris et on a opté pour une structure légère surtout une reprise de structure métallique, c'est-à-dire uniquement du métal avec peu de béton pour minimiser les nuisances parce qu'évidemment l'accès au chantier est difficile, le lieu évidemment est très sensible, donc on va essayer de préfabriquer les éléments que ce soient les poutres, que ce soient les éléments de reprise, que ce soient les auvents, que ce soient les porteurs, tout cela est préfabriqué, dimensionné, apporté sur place et donc avec un minimum d'intervention lourde, il n'y aura pas de pompe à béton, il n'y aura pas ce genre de choses, il y aura seulement des montages à sec, mécaniques, qui permettent de minimiser la nuisance du bruit, la nuisance aussi des camions, etc. Par ailleurs, les interventions sont relativement finalement non pas minimum mais on a fait en sorte de ne pas chercher à modifier, à donner uniquement cet effet de transparence.

Madame JOARLETTE, Conseillère: Apparemment, l'accès se fait par des escaliers, alors comment fait-on pour accéder avec une chaise roulante ou avec des poussettes?

Monsieur MENU: Il y a un monte handicapé juste là, un ascenseur. En fait, il y a deux solutions, je vais revenir au plan, vous avez un petit ascenseur qui permet d'aller du parvis bas au parvis haut et puis, effectivement, à partir d'ici, vous avez un accès complémentaire qui permet finalement de relier pratiquement, si jamais on peut avoir un double accès, par des rampes. Donc, on a la possibilité aussi pour des groupes par

exemple, les accès handicapés sont complètement contrôlés, ils permettent une fois que vous êtes sur le parvis après vous avez un ascenseur qui permet de distribuer tous les niveaux jusqu'à la terrasse.

Madame MERCIER, Conseillère: Finalement, Monsieur, il y a combien de plateaux d'exposition?

Monsieur MENU: Il y a trois plateaux d'exposition, les trois niveaux. Une première surface d'exposition permanente, donc au rez-de-chaussée enfin qui est un demi niveau puisque on est sous le Parc Astrid mais on est a rez-de-chaussée avec la rue, ce que l'on appelle le niveau parvis donc à niveau avec l'accueil, vous avez cet ensemble là qui est en exposition à priori temporaire et puis l'étage supérieur. On répond exactement au programme, on est exactement dans les surfaces qui avaient été demandées mais en complément on a la surface de terrasse avec un petit pavillon qui permet de faire des expositions temporaires complémentaires, notamment peut-être plus l'été, l'idée aussi c'est de pouvoir se dire parce qu'on a bien sûr en équipement technique, on a un gros monte charge qui permet de monter éventuellement des sculptures, des objets lourds jusqu'en terrasse, pour pouvoir faire effectivement des interventions plus contemporaines. Donc, l'intérêt c'est qu'en surface, on est finalement presque totalement libre. Ce que l'on n'avait pas dans les jardins ou devant, on retrouve une surface d'exploitation. Pour conclure, ce qui nous a paru important, c'est que le lieu puisse aussi permettre aux gens de redécouvrir l'espace tout autour et le fait de créer cette rampe en cage de verre jusqu'à l'accès de ce promontoire, était important pour qu'effectivement il y ait une animation qui se crée, qu'on ait envie de revenir ici en passant notamment peut-être plus l'été de l'extérieur à l'intérieur et de redonner de la vie entre le parc qui fait un peu délaissé aujourd'hui. Evidemment, cela veut dire que peut-être aussi à terme, ce parc, le jardin Lescarts, tout cela, se remodeleront au fur et à mesure.

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Monsieur MENU, vous avez visité Mons évidemment, vous vous êtes rendu compte qu'il y a un linéaire dans les fronts de bâtisse avec lesquels vous rompez, avec la casquette, la saillie de la bibliothèque, vos passerelles, etc. Est-ce que vraiment, il se justifie de mettre une casquette, de mettre un bâtiment saillant alors que précisément, le verre avec une structure légère qui peut même être un espèce de front de bâtisse par rapport à des zones extérieures au Musée, aurait mieux permis de s'aligner dans le bâti? Je ne comprends pas, vous parlez de la

métaphore de l'arborescence pour justifier qu'il y ait ces décrochages sur des plans horizontaux....

Monsieur MENU: pas pour les décrochages, c'est pour la multiplicité des porteurs. Soit effectivement, on traitait le bâtiment en alignement. A priori, ce n'était pas ce qui était souhaité parce que dans le programme, on demandait des espaces d'accueil extérieurs et en fait on souhaitait avoir une profondeur et éventuellement retrouver, moi je l'ai lu comme cela, alors on a fait le choix, au contraire, d'éclater le bâtiment parce que effectivement, vous arrivez ici, vous voyez la Maison Lescarts, mais ce lieu là va devenir arboré en fond de perspective. Donc, c'est ce que l'on a voulu donner à voir, à partir de l'angle de la Place et c'est revenir dans un lieu un peu sans front cassant, au contraire, dans la notion un peu dans une vacuité, dans un vide qui amène les gens à se dire, bon, je vais pouvoir visiter la Maison Lescarts parce que je la distingue, je vois la boutique donc j'ai un jeu un peu caverneux comme cela et la casquette participe à cet effet de renforcement, je suis d'accord, cela peut être discutable, mais l'idée elle n'est pas gratuite, ce n'est pas de faire une casquette pour une casquette, c'est effectivement de trancher ce volume de façon nette et lui donner une profondeur par l'ombre, Ce qui est intéressant c'est qu'à la fois c'est lumineux et à la fois un peu renfermé pour amener les gens dans le lieu, dans la visite, dans la cinétique. C'est ça ma réponse, elle peut être contredite, mais...

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Et alors, par rapport à votre terrasse et votre superstructure sur la terrasse, vous avez dit qu'on avait une vue superbe sur l'ensemble de l'environnement, des toitures et des arbres, en principe, c'est une vue à laquelle on était habitué quand on pouvait monter au Beffroi mais il y a 20 ans que l'accès en est interdit, ce qu'on aurait voulu peut-être savoir c'est à partir de là, est-ce que vous avez fait des projections des vues qu'on peut avoir de cet endroit supérieur?

Monsieur MENU, Architecte: Eh bien, on ne les a pas ici, mais, effectivement, on a fait le panorama global du pourtour. On l'a, oui, mais pas ici.

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Vous ne l'avez pas avec vous?

Monsieur MENU, Architecte: Non, mais on peut le transmettre.

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Parce que par exemple, la façade du Théâtre qui est juste en face est, évidemment, beaucoup plus haute, surtout la petite scène.

Monsieur MENU, Architecte: Oui, mais ce qui est très intéressant, je vous invite, je ne sais pas si on peut, mais ça vaut le coup de monter, le problème c'est que c'est risqué, donc, mais, c'est-à-dire que tout d'un coup là-haut, on se retrouve dans les jardins, et ça,

c'est un effet que vous n'avez pas quand vous êtes dans le parc Astrid, c'est un peu tristounet, c'est un peu refermé, etc., alors qu'initialement cette maison, cet hôtel était entouré d'arbres, donc le but du jeu c'était d'avoir un espace romantique et ça a été cassé. Vous allez là-haut, vous voyez plus d'arbres pratiquement, en tout cas, il y a une densité d'arbres beaucoup plus importante, et c'était important que les gens puissent, effectivement, revenir à... vous êtes pratiquement dans les arbres, c'est étonnant! Alors, c'est vrai, à gauche, quand vous regardez dans ce sens-là, c'est vrai que vous avez le théâtre, mais à droite vous avez à nouveau des arbres, vous avez le Beffroi plus loin, vous avez les toitures, vraiment c'était un moyen de redonner à vivre du quartier, alors qu'aujourd'hui c'est quelque chose qui est assez encaissé, un peu sombre aussi et voilà, je pense que ça va donner une autre mémoire de ce lieu-là, en montant jusqu'à cette terrasse.

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Et est-ce qu'il est projeté une connexion entre la Maison Jean LESCART et le Musée ou pas du tout?

Monsieur MENU, Architecte: Si.

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Oui, mais je veux dire couverte, ou bien on ressort dans le jardinet...

Monsieur MENU, Architecte: Non, il y a les deux solutions. En fait, vous avez une connexion sur le tunnel à partir – je vous le remontrai en plan – du rez-de-chaussée, les rampes, en fait, permettent de redescendre et d'aller dans le tunnel ou une autre solution, c'est effectivement à partir du parvis d'aller directement dans le jardin et une troisième solution c'est en venant du haut on peut travailler une petite passerelle, mais je dirais optionnelle, pour aller directement dans la Maison LESCART, parce qu'en fait le jardin de la Maison LESCART... je vais vous remontrer une coupe. Donc, en fait, vous avez donc la possibilité, on n'a pas coupé, mais là vous avez le tunnel de la Maison LESCART, donc, en fait, là on entre à couvert, avec la possibilité même pour les handicapés d'accéder – ce qui n'est pas le cas aujourd'hui – au sous-sol de la Maison LESCART, enfin, au sous-sol, c'est sous-sol d'un côté mais c'est pas sous-sol de l'autre côté sur le petit jardin. On a la possibilité d'accéder au niveau du parvis, qui est, en fait, ici. C'est-à-dire qu'en fait, cette partie-là sera comblée, c'est-à-dire qu'on peut faire un petit passage, donc, on peut aussi aller directement dans le jardinet et remonter à travers l'espace de lapidaires et remonter ou alors pratiquement arriver, en fait, en haut de l'escalier actuel et là, à ce niveau-là il n'y a pas d'arbres, il n'y a aucune destruction du jardin, puisque, en fait, il est évidé et on aurait la possibilité d'arriver pratiquement, pas

au seuil mais je dirais à 40 – 50 cm du seuil, donc, en remontant doucement on pourrait peut-être aussi imaginer voir les handicapés y accéder. Après la Maison LESCART est assez complexe.

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Donc, pas de couverture sur cette passerelle et pas de connexion avec le bâtiment de Jean LESCART?

Monsieur MENU, Architecte: Non, non, pas du tout, aucune. On préserve au contraire parce que l'idée c'était d'ouvrir cet espace-là.

Monsieur VISEUR, Conseiller: Si on pouvait remettre la photo qui est sur l'ordinateur, plutôt que le plan, parce que, enfin, moi, je trouve quand même, je crois que je ne suis pas le seul, que cette casquette, ce que vous avez baptisé "casquette" n'est pas du plus heureux effet quand on voit dans le fond de la photo l'autre bâtiment, il y a une rupture totale avec l'autre bâtiment. Evidemment, sur la photo, avec la perspective, cet autre bâtiment apparaît tout petit mais dans la réalité ça donnera quelque chose de différent, je reviens à la question qui a été posée, vous avez donné une explication un peu théorique ou métaphorique, si vous voulez, mais du point de vue de l'esthétique, je souhaiterais quand même savoir s'il faut vraiment mettre ce surplomb qui est tout à fait différent de tout ce qu'on trouve ailleurs dans Mons et y compris dans cette rue-là.

Monsieur MENU, Architecte: Alors, ce n'est pas par esprit de contradiction, mais la perspective, d'abord c'est assez difficile parce qu'on a du mal à faire des photos dans cette rue, il faut, au contraire, imaginer qu'on sera plus en recul que cela. C'est-à-dire que l'impact, c'est celui-là dont vous parlez, sera moins important en réalité. Maintenant, ce qui est certain c'est que le bâtiment, actuellement, a un impact. Soit effectivement on considère qu'on doit restituer ces façades, soit on doit assumer, parce qu'on n'avait pas non plus financièrement la capacité de le raser et de recommencer, donc, il y a quand même des contraintes, et il y a ce volume-là qui est aussi une trace, c'est-à-dire ce côté cubique tel qu'il est. Alors, nous, on l'a décomposé, on l'a fragmenté et j'insiste sur le fait que notre démarche n'est pas une démarche formelle et ça je crois que c'est très important pour admettre justement cette relation contemporaine à d'autres architectures. Ce qui est important c'est que le lieu, tout d'un coup, prenne son sens par rapport à la réussite des visites de cet espace qui va devenir un lieu ouvert, mais ce n'est pas qu'une métaphore de dire qu'il est ouvert puisqu'on l'a recreusé et l'effet d'auvent est un élément complémentaire très connu dans l'histoire de l'architecture, il fait partie des outils, du vocabulaire de l'architecture. Alors, on peut le refuser mais c'est un élément de dialogue potentiel. Alors, après c'est de l'esthétique, mais l'esthétique ce n'est pas de

l'architecture, c'est un élément subjectif par rapport à des formes, mais nous on ne s'est pas positionné là-dessus.

Madame AGUS, Conseillère: J'aurais voulu demander pourquoi le blanc qui casse comme ça, et pourquoi des couleurs si ternes et si cassantes? Parce que le blanc est vraiment cassant par rapport au reste de l'architecture dans la rue et entre le verre, les vitres, je trouve que tout ce qui est métallique, le vert est triste. C'est un vert très "militaire" "délavé". Toute la structure, l'idée, tout ce qui transparent, je trouve que c'est très, très beau, mais je ne sais pas si...

Monsieur MENU, Architecte: Alors, ce vitrage, effectivement, l'idée est qu'en fait, ce vitrage soit plus ou moins lumineux parce qu'en fait on va faire en sorte qu'à l'intérieur, on va contrôler la lumière éventuellement, il y aura effectivement la lumière naturelle, tout cela va jouer. Ce qu'il faut savoir c'est qu'il y a des reflets, il y a tout cela, alors, en fait, dans la perspective, ce n'est pas forcément très facile, il faut aussi nous pardonner peut-être, c'est qu'à la fois vous avez de multiples effets sur le verre, si on avait fait quelque chose de complètement cassant, vous nous auriez dit peut-être à l'inverse: "mais c'est trop, trop..." et à la fois c'est vrai que ce qui est intéressant dans le verre et sa profondeur, puisqu'en fait on apporte de la lumière par derrière, parce qu'un verre sans lumière derrière, c'est opaque. Par contre, là, le fait qu'il y ait une transparence, la boutique va être complètement transparente puisqu'en fait elle est de verre sur ses quatre côtés. C'est là où on va commencer à faire des jeux entre la lumière et les profondeurs, et comme on est assez éloigné de la façade (on va trouver cet espace), ce sera lumineux. Je pense qu'en fait on a voulu peut-être aussi se dire: "essayons de réfléchir", parce qu'en fait là on a des reflets, du cuivre et de la brique et alors, c'est peut-être aussi cet effet-là qui vous fait croire que ce ne sera pas lumineux, mais le but du jeu c'est quand même justement d'amener cette profondeur. Alors, ce qu'il faut savoir c'est que le blanc en fait aussi c'est le moyen pour nous, une fois qu'on contrôle la lumière à l'intérieur, de faire toutes les couleurs, c'est-à-dire que ça a cet avantage-là aussi, on peut passer d'un blanc en mettant par exemple une lumière froide jusqu'à des lumières colorées. Donc, c'est intéressant sur le plan scénographique de pouvoir avoir quelque chose qui soit vivant aussi à travers cela. Mais l'ensemble étant en cuivre préoxydé, ce sera de la même couleur que la brique.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Donc, je voudrais remercier Monsieur MENU. La proposition de décision telle qu'elle est formulée, en fait, prévoit l'approbation de l'avant-projet, il est bien entendu que la discussion se poursuivra avec Monsieur MENU

en tenant compte des remarques qui ont été formulées, j'ai cru comprendre qu'un élément que certains conseillers souhaiteraient voir peut-être discuter avec vous, c'est cette avancée, peut-être moins sur son opportunité par rapport au parvis que son épaisseur et peut-être sa lourdeur apparente et donc, dans le travail qui devrait être poursuivi, on peut peut-être voir, même si on connaît, nous, la volonté de cacher certains éléments et donc, là, nous l'avons bien compris mais on mesure que l'œil d'un certain nombre de conseillers est heurté par l'ampleur que prend, ce que certains ont appelée la "casquette" par rapport au reste du bâtiment. Voilà! Monsieur MENU, sauf si vous vouliez réagir...

Monsieur MENU, Architecte: Non, simplement rajouter qu'en fait la partie, le nez de cet auvent est vitré en réalité, donc, lumineux aussi, il est du même ordre que la façade qui est dessous, alors c'est un élément de jugement complémentaire et on en a discuté longuement de savoir s'il fallait le faire fin ou épais et je pense encore une fois, c'est dans la même explication, dans le prolongement de l'explication de tout à l'heure, c'est de donner aussi une forme de lourdeur pour redonner... mais alors après ça se discute!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Voilà, ça se discute. Bien! Je vous remercie d'avoir pris la peine de nous rejoindre et on vous souhaite un bon succès pour vous et pour le projet! Merci infiniment, et vous pouvez rester dans le public, il n'y a pas de problème!

Monsieur LECOCQ, Conseiller: Est-ce qu'on ne demanderait pas à Monsieur MENU de faire une maquette? Ça nous permettrait peut-être de mieux voir... et ça arrangerait bien Willy MERCIER en plus!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Oui, le budget d'une maquette n'étant pas prévu, mais est-ce que la maquette va apporter beaucoup plus que ce que les yeux d'experts que vous possédez vous indiquent? Je pense qu'on a eu le débat. Nos experts de l'administration sont présents, chacun pourra indiquer son point de vue, les questions ont été posées, bon! Vous croyez que ça va changer beaucoup?

Monsieur LECOCQ, Conseiller: Je pense que ça permettra à Monsieur MENU de mieux défendre son dossier, parce que là on ne parle plus d'esthétique mais on parle d'architecture, quand on voit une maquette c'est plus simple.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Mes chers collègues, donc, permettez-moi de me faire pressant parce qu'il faut à un moment donné être capable de décider. C'est clair que dans les notions relatives à l'esthétique, il y aura autant d'opinions qu'il n'y a d'individus! Toutes celles et tous ceux qui n'apprécient pas l'architecture contemporaine, ceux-là, même en se forçant et en faisant de grands efforts, vont avoir du mal à apprécier. Les

autres pourraient avoir une exaltation! Entre les deux il y a l'œuvre telle qu'elle est présentée et qui, comme l'a indiqué Monsieur l'architecte MENU est bien perfectible à la lumière d'un certain nombre de considérations émises, matériaux, casquette, luminosité, etc. mais ce projet s'inscrit dans le financement du Phasing Out Objectif 1, nous sommes tenus par des délais, un jury a longuement discuté des projets, l'a examiné, je pense qu'on devrait avancer, la maquette pourrait être utile pour des questions relatives au volume, mais ici, j'ai pu comprendre que les questions n'ont pas porté sur le volume, je pense que là, celles et ceux qui ont pu voir le dossier se sont aperçu que le cahier des charges a été scrupuleusement respecté et que les volumes sont adéquats mais sur la façade, donc, la façade, ça reste un élément certainement perfectible. Et donc, le Collège plaide pour que l'avant-projet puisse être approuvé, sachant que comme toute œuvre les jugements dépendent de ceux qui les portent. Oui, Monsieur COLLETTE, je vous en prie!

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Oui, mais je pense que le débat que Monsieur MENU a voulu installer entre architecture et esthétique est un faux débat, ce n'est pas ça la question, c'est pas qu'on aime ou qu'on n'aime pas, que ce soit de la bonne ou de la mauvaise architecture, c'est un autre problème, c'est un problème d'intégration, c'est-à-dire, c'est un problème de conflit entre l'architecture et les règles d'urbanisme que nous nous sommes données, ce qui est tout à fait différent. Je n'ai pas fait l'inventaire mais: recul sur le front de voirie, décrochage, bâtiment annexe devant, casquette, toit plat, profondeur, on va dans les douze à quinze dérogations du RCU qu'on a adopté, donc, on peut dire que c'est la totale! Autrement dit le RCU c'est quoi? C'est la transcription dans un texte réglementaire d'urbanisme d'une série de normes que l'on considère utiles pour l'harmonie de notre ville. Ce n'est pas une question d'esthétique ou de goût individuel. Alors, on va passer devant une série d'instances: Commission des monuments et des sites, Commission consultative d'aménagement du territoire, fonctionnaires délégués, puisque dès qu'il y a dérogation et on peut en comptabiliser un certain nombre, on risque de se faire des problèmes. Alors, le fait que le jury ait choisi Monsieur MENU pour l'ingéniosité de son dispositif, parce qu'il répond à ce désir de transparence, parce que ses idées de mettre en connexion le Musée avec son environnement et son environnement naturel, tout ça, moi, je veux bien, mais est-ce que ça va passer ces écueils-là? Est-ce que votre souci de respecter des délais ne va pas précisément se heurter à une volonté d'adopter le projet dans une cavalerie aujourd'hui, de l'arracher aux forceps à tout prix pour après se heurter dans des difficultés dans le cadre de la

consultation des instances qui devront être obligatoirement consultées. Je dis: "Est-ce qu'il ne serait pas bon, sans remettre en cause le choix du jury, sans remettre en cause les options, d'éventuellement réunir tous les acteurs, je ne vais pas les appeler contrôleurs mais les acteurs qui sont les émanations des différents niveaux de pouvoir et des citoyens qui sont appelés à donner leur avis sur cette implantation urbaine. On va dire: "Oui, mais quand on a discuté des cours de Justice au Marché Au Bétail, on a admis, là, une série considérable de dérogations et peut-être encore plus que celles qui seront nécessaires pour ce bâtiment-ci", oui, mais c'était un signe urbain qui occupe tout un quartier, qui est décentralisé par rapport au tissu historique et qui doit avoir, effectivement, parce que la Justice est un des trois pouvoirs qui doit avoir une dimension particulière. Ici, on parle bien sûr de culture, mais c'est une culture qui se fait à Mons et c'est une diffusion des Beaux-Arts qui se fait dans un contexte urbain et patrimonial bien connu, moi, je demande – quitte à perdre un peu de temps et même si on passe par une maquette, mais je pense que Monsieur MENU sera aussi d'accord, à mon avis, d'adapter ses principes à ces règles d'urbanisme – qu'il y ait une concertation un peu plus large en disant: "le projet, d'accord!", on peut l'admettre dans ses orientations, dans ses fonctionnalités, dans le respect des critères qui ont été émis pour lui accorder le bénéfice de la sélection par le jury mais à la condition qu'on puisse l'adapter pour s'intégrer davantage aux règles urbanistiques qui font l'humilité de l'architecture de notre ville.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Ok, alors, je voudrais vous faire part de plusieurs considérations, Monsieur COLLETTE, quand je vous écoute – et vous savez que je le fais souvent – il me souvient au tout début des années 70, à l'Université il y avait la faculté, c'est le cas de le dire, de créer les bâtiments d'une université qui aurait pu être complète sur ce qu'on a appelé à l'époque "le campus universitaire". Il me souvient d'avoir vu les plans, d'avoir vu déjà des éléments importants qui auraient pu permettre d'avancer. J'ai même assisté, jeune étudiant, à une présentation "Power Point" qui se clôturait par le Car d'Or qui était poussé et qui montrait bien qu'on allait aboutir. Et puis, toute une série de gens, un peu comme vous aujourd'hui, avec mille et une raisons, les unes plus pertinentes que les autres, d'expliquer qu'il fallait d'abord tel bâtiment avant tel autre, qu'il fallait rester dans l'alignement. Je voyais encore ces images qui montraient que de partout on verrait à la fois le Beffroi et la Collégiale. Quand la présentation fut terminée, je fermais les yeux, je rêvais. Aujourd'hui, nous avons une grande surface commerciale, quant à l'université, heureusement que les responsables ont

un peu de génie et d'ingénierie pour quand même abriter dans des conditions satisfaisantes les étudiants. Donc, le Collège n'est pas favorable à tergiverser mais bien à essayer d'avancer. Vous dites qu'on doit peut-être tenir compte du souci que représenteraient toutes les instances consultatives amenées à se prononcer, mais nous n'avons aucun souci, c'est une obligation et nous le faisons avec plaisir, nous passerons toutes les étapes, que les avis soient positifs ou négatifs, nous les examinerons, nous verrons quel enseignement nous pourrions tirer. Par ailleurs, ce que Monsieur MENU a quand même réussi et qui a fait l'objet d'une appréciation du jury, c'est qu'aujourd'hui, à moins que votre serviteur ne voit pas exactement la situation quand il passe et repasse x fois par jour dans la rue Neuve, jusqu'à ce jour, je n'ai pas eu le sentiment que le bâtiment existant était intégré, mais j'ai peut-être pu me tromper! Et je le regarde et le regarde souvent et je me dis: "Oui, ça a un style, à la limite qui est d'ailleurs fort respectable" mais de là à dire qu'il est intégré... Laissez-moi aller au bout, je vais vous rendre la parole, de toute manière le dernier mot est toujours à l'Assemblée, donc, je n'ai aucune difficulté, laissez-moi aller au bout! Bien entendu, si nous avons les moyens financiers de tout abattre et de reconstruire! Ah! Nous serions bien plus exigeants! Mais, on a mis dans nos cahiers des charges un montant financier extrêmement limité. Ce n'est pas une reconstruction d'un Musée des Beaux-Arts, c'est une requalification! Et en plus, quiconque parle de Musée des Beaux-Arts dans une ville, même une ville au patrimoine exceptionnel comme le nôtre, le Musée des Beaux-Arts doit être un lieu d'appel, un lieu lumineux, un lieu qui attire, un lieu qui étonne, et donc, je trouve qu'avoir à la rue Neuve, un lieu qui attire et qui étonne et qui, à la limite, serait en rupture avec l'alignement, mais, écoutez, est-ce que nous devons tous être alignés dans notre société? Est-ce que toute l'architecture doit être alignée? Est-ce que l'alignement prime sur l'innovation? Donc, par rapport à cela, le Collège propose deux choses: 1. que l'on approuve l'avant-projet, 2. que l'on réunisse les Commissions conjointes du Cadre de Vie et de la Culture et nous demanderons alors à Monsieur MENU avant d'aller plus loin dans la réalisation de son projet de nous accorder encore un peu de temps pour que vous puissiez, tant l'Opposition que la Majorité, débattre avec lui dans des conditions qui seraient plus confortables qu'aujourd'hui et faire valoir toute une série de considérations. Connaissant la qualité professionnelle et l'ouverture d'esprit de Monsieur MENU, je ne doute pas que ce sera une séance fort utile.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

38 OUI: MM. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DEPLUS, DUPONT, Mlle HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, BIEFNOT, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, M. ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, JOARLETTE, POURBAIX, Mlle THYSBAERT, Mme AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, DI RUPO

4 abstentions: M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Approuvé moyennant la convocation dans les délais les plus raisonnables et si Monsieur MENU pouvez rester quelques minutes, on prendrait une date pour que nous puissions nous voir en commission réunie. Qu'est-ce qu'une commission réunie? C'est une commission de membres du Conseil Municipal plus spécialisée dans les matières et donc vous aurez à traiter avec des conseillers encore plus férus, plus experts que ce que vous avez pu entendre mais ce seront les mêmes qui vont s'exprimer autrement.

ADOPTÉ – 2^e annexe

2^e objet: Droit d'intervention du citoyen au Conseil communal. Question posée par l'I.D.E. (Initiatives pour le Droit des Etrangers). Secrétariat

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Droit d'intervention du citoyen, question posée par l'initiative pour le Droit des Etrangers, Madame DRIESEN. On va vous donner un micro, je pense que nous innovons en cette matière, Monsieur le Secrétaire. C'est assez rare. C'est la deuxième fois sur dix ans.

Madame DRIESEN: En fait c'est une association qui pose une question orale et c'est Geneviève Bertelet qui représente l'association qui va la poser.

Madame BERTELET: Bonsoir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs Membres du Conseil communal. La coordination « Initiatives pour le Droit des Etrangers », dont nous faisons partie est la coordination de plusieurs associations montoises dont le Service d'Aide aux personnes déplacées, le Service Droit des Jeunes, la Maison des Jeunes Robert Beugnies, Borinage 2000, l'Ecole Alpha, la F.G.T.B. de Mons-Borinage, le Centre Interculturel de Mons et du Borinage, la Ligue des Droits de l'Homme et le Réseau Laïque de Solidarité, associations qui se préoccupent au quotidien de la situation des sans papiers, des demandeurs d'asile, des étudiants n'ayant plus de titre de séjour, des mineurs étrangers et des belges d'origine étrangère.

L'objectif de notre mouvement est d'optimiser les efforts de chacun et d'enclencher une dynamique de sensibilisation, de mobilisation, de vigilance par rapport aux situations vécues par des centaines de personnes dans notre région. Nos pratiques professionnelles nous mettent en contact régulièrement avec la population étrangère ou belge d'origine étrangère de Mons. Nous sommes tous dépositaires de plaintes souvent récurrentes concernant la manière dont ces citoyens sont accueillis dans nos services publics. Nous avons fait un relevé précis de ces dysfonctionnements, étayé d'exemples concrets qui vont du manque de courtoisie jusqu'à l'abus de pouvoir ou même la tentative d'intimidation. Concernant les services de l'Administration communale de Mons, nous avons relevé au niveau des demandes de régularisations, plusieurs refus de transmettre les informations nécessaires à l'introduction de la demande ainsi que le refus de réceptionner le dossier d'un jeune homme sous prétexte que sa nationalité rendait impossible l'obtention de la nationalité belge. Au niveau des mariages, la rétention d'information, non délivrance de la liste des documents nécessaires pour se marier, ou, à l'inverse, l'exigence de documents non exigés par la Loi. Au niveau des domiciliations, la lenteur de certaines procédures comme le passage de l'agent de quartier et la remise de son rapport au service communal concerné. Nous savons bien que ces pratiques sont le fait de personnes et ne correspondent évidemment pas à une politique délibérée. Nous pensons néanmoins qu'aucun comportement irrespectueux de la personne et de ses droits ne peut être banalisé sous peine de mettre à mal le caractère démocratique de nos institutions. Pour le bénéficiaire, la manière dont l'institution l'accueille, respecte ou bafoue ses droits est le reflet de la considération qu'elle lui porte. C'est ce qui forgera son sentiment d'appartenir à notre communauté, l'incitera à respecter ses règles et à se sentir concerné par son développement. Pour ces raisons, dans un courrier du 14 mai 2002, nous demandions au Collège des Bourgmestre et Echevins, mandaté pour diriger l'institution démocratique la plus proche du citoyen, de donner des injonctions claires et contraignantes à tous les services de la Ville afin que chaque citoyen bénéficie d'une considération égale lorsqu'il s'adresse à eux. Nous continuons à recevoir des plaintes quant à la qualité de l'accueil, particulièrement dans les services population et état civil, ce qui motive cette démarche. Nous avons relevé une autre discrimination au niveau des coûts liés à la délivrance des documents administratifs pour la population étrangère. En effet, tous les documents d'identité sont à 10 euros et il n'est pas tenu compte du fait que les cartes d'identité sont à renouveler tous les 5 ans, les CIRE tous les ans et les attestations d'immatriculation tous les deux

mois, ce qui revient pour une carte d'identité à 2 euros par an, un CIRE à 10 euros par an et pour une attestation d'immatriculation à 60 euros par an. Notre question porte donc sur les mesures décidées par le Collège pour rectifier le caractère discriminatoire au niveau des services rendus et au niveau des prestations demandées.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci, Madame. Madame l'Echevine.

Melle HOUDART, Echevine: Tout d'abord, bonsoir. Je tiens à vous assurer que votre intervention a retenu toute mon attention et bien sûr celle du Collège dans son entièreté. En préambule, je me plais à insister sur le fait que la Belgique a la réputation d'être la terre d'accueil par excellence et de très nombreux exemples sont là pour nous le rappeler si c'est nécessaire. Pour répondre à ce que vous appelez des dysfonctionnements, je crois qu'il est indispensable de replacer les situations particulières dans un contexte plus global. En matière d'état civil, il a été constaté une recrudescence des tentatives de mariages "simulés". Or, il ne faut pas perdre de vue que le Ministre de l'Intérieur, dans sa circulaire du 28 août 1997, invitait les Officiers d'état civil à tout mettre en œuvre pour enrayer ce phénomène, précisant d'ailleurs à cette occasion qu'ils ne devaient pas se contenter de jouer un rôle passif mais bien un rôle actif et préventif. C'est ainsi que le personnel de l'état civil, qui agit par délégation, se montre particulièrement vigilant. La manière d'instruire un dossier mariage « simulé » est basée sur une procédure mise au point avec le Parquet du Procureur du Roi. Lorsqu'il y a des présomptions, une enquête est demandée au Procureur du Roi, après que l'Officier de l'état civil ait auditionné, séparément, les futurs époux. Le Procureur du Roi a deux mois pour se prononcer par rapport à la date fixée au mariage. On peut compter à ce jour plus ou moins vingt refus de la part du Parquet. De là à ce que ces formalités soient jugées soupçonneuses, il n'y a qu'un pas que certaines personnes franchissent certainement et très sincèrement, je le regrette, bien entendu. Voilà en ce qui concerne les mariages. Quant à ce qui est estimé être de la rétention d'information en matière de naturalisation, la prise de position du personnel est le plus souvent dictée par la volonté de donner la bonne information et éviter aux requérants l'entame d'une procédure longue et inutile. Pour en terminer avec ce chapitre, je me plais à souligner quelques chiffres en matière de nationalité qui font apparaître le nombre de dossiers traités par mes services: en 2000: 263 dossiers – en 2001: 280 – en 2002: 213 et pour l'année 2003: 224, donc des personnes qui ont obtenu la naturalisation belge. Soit pour ces quatre dernières années, presque 1.000 personnes. Tous ces dossiers ont été menés à bien à l'entière satisfaction des requérants. En ce qui concerne le coût de la délivrance

de documents administratifs pour les ressortissants étrangers, un tarif unique de 10 euros pour chaque carte ou prorogation de carte, c'est vrai, est assez élevé mais beaucoup de communes – contacts bien sûr ont été pris avec 23 communes situées en région wallonne ou de l'agglomération bruxelloise – appliquent une taxe communale sur des documents qui sont délivrés à Mons gratuitement tels que les changements d'adresse, demandes d'établissement, etc. Dans la majorité des communes contactées, il n'y a pas de distinction de tarif, selon la validité des différentes cartes ou documents de séjour. La délivrance de certains documents de séjour, pour un candidat réfugié par exemple, quelle que soit la durée de validité, représente une certaine masse de travail puisque la personne se représente beaucoup plus souvent qu'une personne qui a une carte valable 6 mois bien entendu ou un étudiant. Il est à préciser que la validité d'une attestation d'immatriculation n'est pas de deux mois mais varie selon la situation de l'étranger: 3 mois, 5 mois, 1 an et plus rarement 1 mois. Enfin, ce sondage effectué par notre Service des Etrangers a mis en évidence que nos tarifs sont moins importants que dans la majorité des autres communes et que l'accessibilité des bureaux au public est largement supérieure. En ce qui concerne les domiciliations, le problème a été soulevé à plusieurs reprises avec Monsieur le Chef de Corps mais je tiens quand même à signaler que ce problème ne concerne pas uniquement les personnes d'origine étrangère. Il y a 11.000 mouvements en moyenne par an, ce problème a d'ailleurs été évoqué ce soir par le Conseil de Police. Je reste bien sûr, naturellement, à votre entière disposition pour tout autre question éventuelle. Merci de votre attention.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci, Madame l'Echevine. Je me dois de rappeler que la question et la réponse doivent être brèves, ce qui fut le cas, et qu'il ne peut y avoir de réplique. Donc, l'incident est clos. Nous passons au point suivant, non sans avoir demandé à nos collègues, toujours pour la réunion avec Monsieur MENU, pour travailler dans des délais brefs et rythmés, est-ce que le vendredi qui précède les vacances de Pâques, à savoir le 2, est-ce qu'exceptionnellement nous pourrions mettre la réunion dans l'après-midi? Qui peut se libérer vers 15 heures? 16 heures?

Monsieur COLLETTE, Conseiller: 17 heures peut convenir.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: 17 heures. Est-ce que 17 heures peut convenir à nos collègues?

Est-ce que je peux considérer que unanimement on accepte 17 heures, la veille des vacances? Donc, celles et ceux qui devaient partir la veille, partiront la veille un peu plus tard. Je peux considérer que cela peut agréer les uns et les autres? Dix-sept heures

le 2 avril, donc 16 h 30 cela n'irait pas? Non, mais parce qu'il y a des allers-retours à Paris...

Monsieur COLLETTE, Conseiller: C'est par sécurité parce que...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: par sécurité, 17 heures, le 2 avril, dans les Salons de l'Hôtel de Ville. Monsieur le Secrétaire va préparer une invitation, voilà. Et puis, vers 19 h, nous irons inaugurer le bâtiment, si j'ai bien compris, de la Fédération du Foot. Nous ferons ainsi culture, architecture et sport avant les vacances de Pâques, quand même, quelle Ville!

3^e objet: Personnel administratif – création d'un emploi d'Attaché Spécifique (fonctionnaire sanctionnateur) A1 spécifique au cadre définitif 1^e 4364

ADOPTÉ à l'unanimité – 3^e annexe

4^e objet: Statuts administratif et pécuniaire – personnel administratif: dispositions administratives et pécuniaires applicables à l'Attaché Spécifique (fonctionnaire sanctionnateur) 1^e RGB/STAT

ADOPTÉ à l'unanimité – 4^e annexe

5^e objet: Aides à la Promotion de l'Emploi – Cession de 16 points à la zone de police MONS/QUEVY 1^e 2864sd

ADOPTÉ à l'unanimité – 5^e annexe

6^e objet: SERVICE INCENDIE. Vacance d'emplois de Sous-Lieutenants pompiers professionnels. Mode d'attribution des emplois 1^e 4988

ADOPTÉ à l'unanimité – 6^e annexe

7^e objet: Politique des Grandes Villes – Approbation de la convention du programme « Politique des Grandes Villes » année 2004 AIJF.be 2.CC.1/VW/04

Madame MERCIER, Conseillère: Merci, Monsieur le Bourgmestre. A propos de cette politique des Grandes Villes, il s'agit de Flénu et au volet 1, vous parlez d'améliorer la vie quotidienne au sein des quartiers, ouvrir des perspectives à chacun. J'ai quelques questions rapides à ce sujet. A propos de l'ancienne surface commerciale SPAR dont il a déjà été question il y a quelques conseils, on veut rénover et aménager, je voulais demander si on avait commencé les travaux et si le comité de gestion était mis en place?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Alors, je peux vous répondre pour la première partie de la question, la réponse est oui, quant au comité, donc c'est un CALVA qui n'est

toujours pas installé. Mais les travaux ont débuté. Et donc, on va faire, comme font tous les CALVA, la procédure avec les associations etc.

Madame MERCIER, Conseillère: Oui. Bon, j'ai une deuxième sous question, je cite un texte: partant du constat qu'un fossé sépare toujours plus le citoyen de la chose publique – c'est ce que j'ai lu – fin de citation...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: c'est au fédéral qu'ils disent cela!

Madame MERCIER, Conseillère: enfin, je suis étonnée de cette constatation parce que je trouve qu'il faut vraiment être de mauvaise volonté pour ne pas s'impliquer dans l'un ou l'autre groupe et donner son avis ou ses suggestions. Donc, je suis un peu étonnée, je dois dire, de cette citation que je viens de faire. Je crois que cela n'appelle pas de réponse.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Bon, on va le signaler au Fédéral, là-bas il y a des gens parfois, parlementaires et tout cela, qui ne mesurent pas bien et donc on va transmettre, Françoise COLINIA et moi à nos collègues votre exclamation.

Madame MERCIER, Conseillère: Très bien. Alors, enfin, à propos de l'asbl Dignitas dont le rôle est d'aider les personnes surendettées, je me demande pour avoir déjà parlé avec pas mal de personnes, si les citoyens sont assez informés de son existence, de son adresse, des heures d'ouverture, etc.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Oui, en général, ils sont dans les toutes boîtes et si on peut améliorer l'information lorsque l'on communique avec notre Mons Magazine, notre bulletin communal, nous le ferons mais vous avez raison qu'ils font du travail qui me semble être assez de qualité, ils ont un site Internet et ils font, je pense, de l'information dans les toutes boîtes mais bon, si on peut améliorer, pourquoi pas. Cela va?

Madame MERCIER, Conseillère: Merci, Monsieur le Bourgmestre.

ADOpte à l'unanimité – 7^e annexe

8^e objet: Lumeçon – Constitution d'une ASBL d'appui à l'organisation du Lumeçon et de promotion du Lumeçon – Approbation des statuts Jo.W

REMIS

9^e objet: Crématorium – Extension de l'objet social statutaire de la Régie Communale Autonome aux activités reprises à l'article 1er point 10 de l'Arrêté Royal du 10 avril 1995
Contentieux Etatciv.

ADOPTE à l'unanimité – 8^e annexe64^e objet: projet de motion

Monsieur VISEUR, Conseiller: Oui, Monsieur le Bourgmestre, je vais présenter cette motion que j'ai introduite à propos du risque d'exclusion de personnes des indemnités de chômage et je voudrais d'abord dire, en préambule, que j'ai introduit cette motion dans un esprit non polémique et que je souhaite de tout cœur que l'on puisse avoir un débat là-dessus d'une façon qui soit également tout à fait non polémique parce que il me semble que tous les principes qui fondent cette motion, peuvent certainement être partagés par tous les groupes politiques, d'abord le principe que chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine et que le droit au travail est reconnu par la Constitution, je ne vois pas évidemment qui pourrait s'opposer à cela. Il est clair aussi que le bon usage de l'argent public rend des contrôles normaux et donc il n'est pas question non plus d'être, à priori, contre toute forme de contrôle. On sera certainement d'accord aussi pour dire que les défavorisés, les personnes les plus défavorisées doivent être plus aidées qu'elles ne doivent être contrôlées et en tous cas, que ce n'est pas celles-là qui doivent être exclues parce que le contrôle ne doit pas avoir ce sens de les exclure un petit peu plus qu'elles ne le soient déjà. Ne pas trouver du travail, ce n'est pas un délit, ce n'est pas une infraction et on ne peut donc pas punir quelqu'un parce qu'il n'a pas trouvé un travail convenable. J'ai aussi mis dans la motion une référence au travail en noir, surtout à celui qui est organisé sur une grande échelle parce qu'il est évidemment nuisible à tout le monde, d'une part pour les entreprises parce que cela génère une concurrence déloyale en tous cas vis-à-vis des entreprises qui elles respectent leurs devoirs et également pour les travailleurs qui sont privés de leurs droits sociaux. Voilà tous les principes qui ont fondé cette motion et qui me semblent donc pouvoir être admis par tout un chacun. Aussi, je propose de soumettre au vote de cette Assemblée les décisions suivantes: le Conseil communal décide de demander au Gouvernement Fédéral de renoncer à toutes mesures privant des indemnités de chômage les personnes n'ayant pas trouvé un travail convenable; d'intensifier la lutte contre le travail au noir organisé à grande échelle; de tout mettre en œuvre pour créer, comme il s'était engagé, 200.000 emplois nouveaux dans les trois ans à venir et d'impulser en coopération avec la Région Wallonne et la Communauté Française une politique volontariste d'accompagnement et de formation des demandeurs d'emploi en particulier pour les jeunes et les chômeurs de longue durée. Et le Conseil communal, évidemment,

décide d'envoyer la présente motion au Premier Ministre et au Vice-Premier Ministre ainsi qu'au Ministre des Affaires Sociales du Gouvernement Fédéral. Voilà l'essentiel de la motion que je propose, il me semble qu'elle est tout à fait recevable par ce Conseil parce que c'est une situation qui peut toucher un grand nombre de nos concitoyens et parce que les exclusions du chômage, de toute façon, renvoient en général ces personnes vers les CPAS, ce sont des charges supplémentaires pour les CPAS et donc, cela nous concerne nous, en direct, nous, Conseil communal, nous, Ville de Mons. Donc, j'espère qu'il n'y aura pas vraiment de polémique à ce sujet, que nous pourrions la voter à l'unanimité, je vous remercie.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Bien, je vais, Monsieur le Conseiller, au nom du Collège, tout d'abord vous remercier... Monsieur HAMAIDE, je vous en prie.

Monsieur HAMAIDE, Conseiller: Monsieur le Bourgmestre, je voudrais intervenir quelque peu pour dire tout d'abord que nous sommes globalement en accord avec la proposition de motion qui vient d'être lue. Il est vrai que le vrai problème, c'est toujours le chômage et le manque tragique d'emplois ici plus qu'ailleurs. Alors, la chasse aux chômeurs n'est certainement pas la solution, n'empêche qu'il faut rappeler que chacun s'il a des droits, a aussi des devoirs, qu'il est donc, me semble-t-il, question de nuance dans la manière d'exposer le problème et les termes de la motion à cet égard me semblent parfois un peu flous, ne pas avoir trouvé un emploi convenable, il faut revoir un peu la notion, on peut très bien ne pas trouver parce qu'on n'a pas cherché et convenable, il faut définir les paramètres de ce qui est convenable, c'est aussi fort flou. Alors, le CdH au Parlement est intervenu sur ce problème avec d'autres réserves, il en a exprimé quelques-unes, celle du Député Lemal qui est intervenu récemment, je ne vais pas lire son intervention, il y a 5 pages, mais je résumerai en disant que cela aboutissait à ceci, un accord pour la réforme Van Den Brouck à condition que les régions investissent sérieusement dans l'accompagnement des chômeurs qui est proposé, à condition aussi qu'une intervention en éducation et formation pour mieux prévenir le chômage et enfin, une proposition de loi avait été déposée, permettre au chômeur de déduire fiscalement les frais liés à la recherche d'un emploi. Donc, globalement, nous sommes d'accord avec la motion, quitte à ce qu'elle soit quelque peu remaniée.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci, Monsieur HAMAIDE. Y a-t-il d'autres collègues qui souhaitent s'associer? Alors, pour ce qui concerne le Collège, nous voudrions vous répondre en deux points. D'abord, sur la forme et puis sur le fond. Sur la forme, au risque de vous décevoir, le Collège propose de refuser votre motion. Et

donc, pourquoi nous la refusons? Pour une raison simple, c'est qu'il ne faudrait quand même pas qu'au Conseil communal, même s'il y a un ancien ministre, ministre d'état au Collège, que nous nous transformions en mini parlement qui viendrait rediscuter les questions du Parlement. Mais, vous avez, contrairement à Agalev, je ne parle pas du CdH qui s'est associé mais je parle d'Ecolo, contrairement à Agalev, vous avez encore quelques parlementaires à la Chambre, il leur appartient d'utiliser leurs droits pour interroger, interpellier les ministres concernés et je pense que, avec d'ailleurs qualité, ils le feront. Il en va de même de tous les groupes politiques quels qu'ils soient mais le Collège craint que quelle que soit la qualité de ce Conseil et peut-être aussi les élections venant et puis d'autres circonstances s'y ajoutant que l'on ne se transforme en deuxième Chambre, mais la deuxième Chambre, c'est le Sénat, ce n'est pas encore le Conseil communal de Mons. Donc, sur la forme, le Collège propose de ne pas approuver cette motion. Mais quant au fond, je tiens à vous remercier d'avoir eu l'amabilité de poser, de mettre à l'ordre du jour cette question parce qu'elle mérite, en effet, que l'on s'y attarde. Tout d'abord, c'est vrai que initialement, quand la mesure fut proposée par l'actuel Ministre de l'Emploi, beaucoup d'observateurs, de responsables politiques, votre serviteur, des membres du Collège, ont été étonnés et considéraient qu'il y avait un risque. C'est la raison pour laquelle il y a eu un travail de dialogue et de discussions avec le Ministre. Ce que je voudrais mettre en exergue dans l'état actuel du dossier, c'est qu'aujourd'hui, les mesures telles qu'elles sont proposées, le plan tel qu'il a été réajusté, se caractérisent par deux éléments majeurs. Tout d'abord, il est basé sur un accompagnement préalable du chômeur et cet accompagnement qui est à charge des régions, fait l'objet de discussions budgétaires notamment au niveau de la Région Wallonne et que l'accord du Gouvernement Fédéral qui concerne ce que l'on appelle le contrôle des chômeurs, qui date du 6 février, est conditionné, je dis bien conditionné, à l'accord qui doit intervenir avec les régions sur le point de l'accompagnement. Le contrôle ne vient alors que dans un second temps et comme une fonction pur vérifier que le chômeur accomplit effectivement des démarches et que ces démarches sont suivies et font l'objet d'un accompagnement, que je vais expliquer, aussi de la part de l'ONEM. Il y a donc bien une obligation de moyen mais il n'y a pas d'obligation de résultat dans le chef du chômeur. Alors, voyons un peu le contexte. D'abord, dans l'accord du Gouvernement, il avait été prévu, un, de supprimer le pointage des chômeurs, et, deux, de supprimer le tristement célèbre "article 80". Cette question a été abordée à la Conférence Nationale pour l'Emploi sans résultat. C'est au conclave de

Gembloux que, en effet, un dispositif de contrôle de l'ensemble des fraudes sociales et fiscales, un dispositif a été arrêté et c'est dans ce cadre de lutte contre toutes les fraudes que s'est inscrit le Ministre de l'Emploi et la lutte, bien entendu, contre les fraudes ne se résume certainement pas au thème du chômage, loin s'en faut, ne serait-ce que dans le domaine social, sans parler du domaine fiscal, il y a le travail en noir, il y a la lutte contre la spéculation autour de l'inscription dans telle ou telle Commission paritaire, les faux indépendants, etc. Donc, ce texte est d'ailleurs le texte initial tel que l'avait déposé le Ministre, outre qu'il avait un peu étonné un certain nombre d'observateurs, prévoyait le retour aux visites domiciliaires. Bien entendu, chacun s'y est mis pour expliquer que c'étaient des mesures que nous ne voulions pas. Alors, pour rappel, qu'est-ce qu'une allocation de chômage? Une allocation de chômage c'est une assurance. C'est une assurance qui garantit un revenu qui doit être proportionnel au dernier salaire du travailleur. Notre législation prévoit également le droit à une allocation y compris pour les gens n'ayant jamais travaillé comme par exemple les jeunes à la sortie de leurs études, on parle alors d'allocations d'attente. Je voudrais me permettre d'insister, Messieurs les Conseillers, sur le fait que la Belgique se caractérise par le fait que c'est le seul Etat qui permet de bénéficier de ce revenu pour une durée indéterminée! Et cette garantie, bien entendu, ne dispense pas le demandeur d'emploi de rester disponible sur le marché de l'emploi. C'est inhérent, d'ailleurs, à la notion même, d'assurance chômage. Pour autant, le travailleur ou le chômeur, le demandeur d'emploi n'est pas tenu d'accepter n'importe quoi. Bien entendu qu'il peut refuser, il peut refuser un emploi qui serait considéré comme non convenable, c'est-à-dire qui ne correspondrait pas à certains critères de qualité ou qui ne serait pas en relation avec son niveau de formation. Et c'est la raison pour laquelle existait le pointage qui vérifie notamment si le demandeur d'emploi était toujours demandeur d'emploi et les offices régionaux de l'emploi, comme le Forem, qui accompagne les demandeurs d'emploi et qui communique quand il y a un refus d'emploi convenable ou qui communique au niveau national les refus et les abandons de parcours d'insertion. Alors, quel est l'enjeu politique majeur? Le choix politique de renforcer le contrôle et l'accompagnement des demandeurs d'emploi est dicté par une double préoccupation. La première, c'est la nécessité de préserver la crédibilité des mécanismes de protection sociale, de maîtriser les abus et, en tout cas, des dérives, s'il devait en exister. Autrement dit, même si le découragement dans la recherche d'un emploi peut se comprendre, étant donné, notamment chez nous, le faible nombre d'offres d'emploi dans certaines sous-régions, il est du devoir du pouvoir public

d'encourager et d'aider le demandeur d'emploi à poursuivre ses efforts, comme il est du devoir du chômeur d'être en permanence disponible sur le marché de l'emploi et de continuer sa recherche même lorsque celle-ci est particulièrement difficile. Et sur un autre plan, on ne peut pas ignorer que la Belgique est constituée de 6 millions de néerlandophones et de 4 millions de francophones et que nous sommes perçus par une partie du Nord du pays, comme – et c'est l'image qu'ils veulent donner de nous – des Wallons, des Bruxellois, soit fraudeurs, soit profiteurs! C'est clair que refuser qu'il y ait un contrôle approprié eut contribué à renforcer cette image injuste qu'ont une partie des responsables néerlandophones à l'égard des francophones. J'ajouterai également que bon nombre de très hauts responsables néerlandophones ont fait savoir que finalement si nous ne voulions aucun contrôle des chômeurs, ils en étaient ravis, mais qu'alors il ne fallait plus considérer l'allocation de chômage comme l'assurance chômage payée par la Sécurité sociale, et qu'il fallait alors, ni plus, ni moins, soustraire cette allocation de la Sécurité sociale et que les allocations de chômage devaient être prises en charge, ou par les régions ou par les communes. Mes chers collègues, je dois rappeler que la Wallonie, qui est en plein redressement (d'ailleurs l'Union wallonne des Entreprises l'a indiqué avec force, détermination, c'est la première fois depuis 1966 que l'on assiste à la fin du décrochage de la Région wallonne et à un début de redressement) n'empêche que la Région wallonne contribue toujours pour 24 % de la richesse du pays, de l'impôt des personnes physiques et que nous dépensons en Wallonie 36 % de la Sécurité sociale. Est-ce que vous imaginez un seul instant que les membres responsables du Gouvernement MR et PS auraient laissé accréditer la thèse que l'on pourrait prendre en compte que la Région wallonne ou la Région bruxelloise pouvait se charger de payer les allocations de chômage, soustraire ces allocations de la Sécurité sociale simplement parce que nous aurions dit "non" à un contrôle qui – comme je vous l'ai expliqué – s'inscrit dans une mécanique qui pour le moins est une mécanique extrêmement transparente et positive. Alors, il n'est pas, dès lors, illégitime pour les pouvoirs publics de demander aux bénéficiaires d'allocation de chômage ce qu'ils font comme démarches pour obtenir un emploi. Par contre, ce qui serait inacceptable – et là je suis d'accord avec vous, Monsieur VISEUR, et je partage l'opinion émise par Monsieur HAMAIDE – c'est la stigmatisation du chômeur comme seul responsable de la situation. Ce n'est pas le chômeur qui est responsable, c'est la situation économique qui est responsable du chômage et là où nous sommes d'accord et unanimes, c'est que nous ne pouvons pas accepter que l'on fasse croire que c'est le chômeur qui est responsable de sa condition ou

que le chômeur se complairait dans sa condition. Non, ce n'est pas vrai, je le vois à mes permanences comme chacun d'entre vous, il y a une foule considérable de nos concitoyens qui ne veulent qu'une chose, c'est, bien entendu, travailler! Et on ne peut pas non plus, ça vous devez le concevoir, laisser le demandeur d'emploi pendant des mois et des années sans accompagnement et puis comme on faisait à l'article 80, on le convoquait, on constatait que ça n'avait pas été et c'était immédiatement l'exclusion. Alors, que dit le nouveau dispositif? En fait, il faut le dire et le redire, il n'y a ni exclusion d'office, ni limitation dans le temps des allocations de chômage, phénomène unique, je me permets de le rappeler, donc, à aucun moment on ne peut parler d'exclure des gens. Alors, qu'y a-t-il dans le mécanisme? Un, les régions s'engagent à renforcer leurs dispositifs d'accompagnement et le contrôle de l'État fédéral par l'ONEm ne peut se faire que progressivement afin de laisser le temps au Forem, aux régions, d'améliorer leur système d'accompagnement. Et le Fédéral se permet de vérifier, grâce à des rencontres individualisées et régulières, si le chômeur reste disponible sur le marché de l'emploi et recherche, effectivement, de l'emploi, et ces rencontres, comme vous allez le voir ont lieu à plusieurs reprises. Alors, qui sont concernés par le contrôle? Un, tout d'abord, à partir de l'automne 2004 jusqu'en juin 2005, ce seront uniquement les chômeurs de moins de 25 ans qui sont au chômage depuis plus de 15 mois, et les chômeurs de moins de 30 ans, qui sont au chômage depuis plus de 21 mois. Donc, on commence jusqu'en juin 2005 par regarder ce que font les plus jeunes qui sont susceptibles les premiers à retrouver de l'emploi. Puis, jusqu'en juin 2006, ce sont les personnes qui ont moins de 40 ans et qui sont au chômage depuis plus de 21 mois, et ce sera en juin 2007 que les contrôles auront lieu pour le groupe de chômeurs de moins de 50 ans et qui sont au chômage depuis plus de 21 ans. Qui ne sont pas concernés? Un, tous les chômeurs de plus de 50 ans ne sont pas concernés, tous les chômeurs qui ne sont pas des chômeurs complets, les chômeurs temporaires, les travailleurs à temps partiel avec chômage, les prestataires ALE, les demandeurs d'emploi qui sont en incapacité de travail permanente de plus de 33 %, les chômeurs qui sont en première période de chômage, les chômeurs qui ont trouvé un emploi pendant un certain temps et qui doivent malheureusement retourner au chômage, ils ont là aussi ce qu'on appelle la première période de chômage, tous les chômeurs qui bénéficient d'une dispense parce qu'ils suivent une formation professionnelle ou qu'ils sont inscrits dans un dispositif d'accompagnement. Donc, toutes ces personnes ne sont pas concernées par le contrôle. Qu'appelle-t-on alors l'accompagnement intensif ou une formation? Vous devez savoir

que nous sommes toujours en discussion sur le contenu de deux éléments. Tout d'abord, que vont demander les contrôleurs, les facilitateurs de l'ONEm comme document objectif? Cela fait l'objet d'une discussion au Comité de Gestion de l'ONEm où se retrouvent patrons et syndicats. Donc, c'est clair que, là, les chômeurs ont une obligation de moyen, certainement pas de résultat, et qu'on ne pourra pas, par exemple, exiger que ces personnes viennent apporter des réponses d'employeurs, parce que beaucoup d'employeurs ne répondent pas. Et donc, cette discussion doit encore avoir lieu, comme il y a une discussion sur ce que signifie l'accompagnement et ça, ça se fait notamment entre les régions et la Communauté germanophone et le Fédéral. Mais, par exemple, dans l'accompagnement, ça va depuis la simple consultation d'annonces, rédaction de CV, ça peut aller jusqu'à un parcours complet d'insertion, c'est-à-dire que ça peut aller jusqu'à individualiser une formation pour une personne pour tenter de la guider et faire en sorte qu'elle puisse trouver un emploi. Comment fonctionne le système? Le demandeur d'emploi, par rapport, alors maintenant, à l'ONEm, reçoit une information complète sur ses droits et ses obligations, si le chômeur n'est pas dispensé – comme je viens de l'indiquer – par l'une des clauses que je viens de dire, il est convoqué une première fois pour un premier entretien. S'il a moins de 25 ans, il sera convoqué après 15 mois, s'il a plus de 25 ans, c'est après 21 mois. Le premier entretien entre le facilitateur de l'ONEm et le chômeur vise à examiner quelles ont été les démarches faites par le chômeur. Si ces démarches ne sont pas suffisantes, eh bien, on regarde sa situation familiale, son niveau de formation et on voit les difficultés qu'il peut rencontrer. Par exemple, s'il dit: "Je n'ai pas pu aller à tel endroit" ou "J'ai refusé parce que le déplacement est trop long", eh bien, ça doit être pris en considération. Après ça, le chômeur, soit explique les choses et le facilitateur considère que ça va et donc on est tranquille pour une nouvelle période, ou bien le facilitateur considère que les éléments qui sont apportés ne suffisent pas pour dire que la personne est toujours demanderesse d'emploi active. Alors, qu'est-ce qu'il se passe? Eh bien, il y a une discussion qui s'installe entre l'agent de l'ONEm et le chômeur. Cette discussion va aller jusqu'à la conclusion d'un contrat entre les deux pour savoir ce qu'ils doivent faire. Le chômeur peut faire cette discussion seul ou en présence d'une tierce personne, voire d'un avocat s'il le souhaite. Donc, une fois qu'il est appelé, le facilitateur de l'ONEm ne peut pas l'exclure et il faut établir avec la personne un contrat pour voir comment il va rechercher de l'emploi et pour rédiger ce contrat, il peut se faire accompagner d'un syndicaliste, par exemple, d'une personne de confiance ou de toute autre personne qu'il souhaite.

Pourquoi? C'est pour, bien entendu, lui garantir ses droits. Puis, après cela, on lui laisse alors à nouveau 4 mois, et on réexamine à nouveau la situation. C'est clair que, à tout moment, il peut même dire, avant les 4 mois: "Voilà, les démarches que j'ai effectuées" et solliciter du facilitateur le fait qu'il soit considéré comme étant dans les règles et être tranquille pour au moins 12 mois. Ce n'est qu'après tout ce processus, que s'il se révélait, qu'après qu'il y ait eu ce contrat, le contrat ne soit pas respecté, que l'on commence à parler alors de sanction, soit une suspension, soit au bout de tout un processus éventuellement une exclusion qui, de toute manière, n'est toujours que temporaire puisque le chômeur peut retrouver ses droits. Quelles sont les garanties? Il y aura des recours. Des recours contre les décisions de l'ONEm dans une commission administrative constituée des partenaires sociaux et de magistrats qui vont pouvoir statuer sur la suspension. J'ajouterais enfin que les grilles – comme je vous l'ai indiqué – de lecture doivent encore être opérées. Mes chers collègues, j'ai été très long parce que je pense que nos concitoyens méritent une certaine explication. Il est beaucoup trop facile, un, d'effrayer, deux, de dire que c'est une chasse! Non, c'est vrai que c'est un nouveau système qui va obliger la Région wallonne à accomplir des efforts d'accompagnement significatifs, mais par rapport à l'enjeu national, celui de la Sécurité sociale, celui de l'avenir de la Région, il était important que nous puissions trouver un système satisfaisant. Pour ce qui concerne Mons, nous, ce qui nous importe, c'est pas ça! Ce qui nous importe c'est la création d'emploi. Nous avons un plan pour avoir un projet de ville, nous avons déjà tenu un colloque public (un deuxième se tient dans quelques jours avec des étudiants), nous avons prévu d'autres séances de travail. On a tenu des séances de travail sur les titres services. J'ai, cette semaine-ci – je me demande si c'est déjà pas demain – la troisième réunion avec les sociétés d'Intérim, bref, nous ne cessons pas de voir le côté positif. Nous, ce qui importe c'est la création d'emplois, c'est créer et sortir nos concitoyens de leurs conditions et bien entendu ceci fait partie du plan fédéral du Ministre de l'Emploi, on vit avec ce nouveau système, mais reconnaissez-le qu'il est quand même loin de l'image que l'on veut en donner de quelque chose qui ressemblerait à une chasse aux chômeurs. Voilà! En m'excusant auprès de vous d'avoir été long, ce que j'essaie d'éviter, mais il me semblait que le sujet était nécessité des explications. Les répliques. Alors, Monsieur VISEUR.

Monsieur VISEUR, Conseiller: Oui, je vais répliquer brièvement. Merci pour cette longue, longue réponse, effectivement, mais qui me déçoit bien sûr puisque vous avez dit d'emblée que vous ne voteriez pas la motion, qui me déçoit et qui m'étonne. D'abord,

je constate qu'il y a une certaine, et même une convergence certaine, j'allais dire une certaine convergence mais c'est une convergence certaine puisque la motion que je propose met aussi l'accent sur le travail en noir, l'accompagnement du chômeur, elle n'accepte l'exclusion que s'il y a fraude, donc elle refuse l'exclusion s'il n'y a pas fraude, pour être plus clair, donc, il y a une convergence sur le fond. Alors, vous dites "pas d'accord de voter la motion" parce qu'on ne veut pas se transformer, ici, en mini-parlement, mais je constate que vous me répondez comme un Ministre des Affaires sociales, beaucoup plus que comme un bourgmestre! Donc, effectivement, votre réponse est une réponse d'un débat sur le fond. Ce qui vous dérange, ce n'est donc pas de débattre, puisque vous l'avez fait longuement, c'est de voter, alors que c'est pourtant une motion qui a une répercussion possible sur les finances de la Ville dans la mesure où il pourrait y avoir des exclusions vers le CPAS. Donc, je suis quand même étonné. Je sais bien que ce n'est pas ça qui va vous faire revenir sur votre avis, vous avez donné une réponse de Ministre, mais maintenant je demande quand même qu'il y ait un vote des conseillers sur la motion, et un vote nominal, bien entendu!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Bien entendu! Alors, Monsieur le Conseiller, Chef de Groupe du MR.

Monsieur BEUGNIES, Conseiller: Oui, Monsieur le Bourgmestre. Tout d'abord, je voudrais m'associer à ce que vous avez dit. Il est évident que c'est vrai, nous ne sommes pas, ici, au Parlement. Deux, la Belgique est un exemple en matière sociale. Trois, tout ce que vous avez expliqué, c'est la philosophie du Gouvernement, c'est la philosophie de l'État social actif. A partir du moment où il y a des incitants, comme vous les avez énumérés, les incitants positifs, il y a aussi nécessairement des incitants négatifs en matière de chômage. Dire qu'après un certain temps, lorsque des personnes n'ont pas trouvé de travail, elles sont automatiquement exclues du chômage, c'est tout à fait faux, il faut, comme vous l'avez énuméré, Monsieur le Bourgmestre, qu'on prouve que la personne refuse de collaborer avec l'État social actif et à ce moment-là après pas mal d'enquêtes, il pourrait avoir exclusion du chômage. Tout ceci, c'est la philosophie de l'État social actif quand le Gouvernement socialiste et MR le prônent, c'est pour que le citoyen ait aussi le sens du contrat entre le citoyen et l'État social actif.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Voilà! Merci, donc, le Collège propose pour des raisons de forme de refuser la proposition soumise par Monsieur VISEUR. J'en viens au vote.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

5 OUI: M. COLLETTE, Mmes JUNGST, MERCIER, M. VISEUR, Mme BROHEE

37 NON: MM. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DEPLUS, DUPONT, Mlle HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, BIEFNOT, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, M. ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes JOARLETTE, POURBAIX, Mlle THYSBAERT, Mme AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, DI RUPO

REFUSE

11^e objet: Projet Phasing out – Parcours d'Interprétation. Exposition - Requalification du Musée des Beaux-Arts. Approbation du mode de passation du marché de travaux + avis de marché 3^e 1^e E/2004.SUB.772.130.01/TO

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

38 OUI: MM. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DEPLUS, DUPONT, Mlle HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, BIEFNOT, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, M. ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, JOARLETTE, POURBAIX, Mlle THYSBAERT, Mme AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, DI RUPO

4 abstentions: M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE – 9^e annexe

12^e objet: Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre du projet « Mont de Piété » - Aménagement intérieur. Approbation du projet et du mode de passation du marché 3^e 1^e E/2004.773.152/TO

ADOPTE à l'unanimité – 10^e annexe

13^e objet: Mission d'Assurance contrôle pour les projets Phasing-out et associés
Ratification des modifications apportées au cahier spécial des charges
3^e 1^e E/2004.104.016/TO

ADOPTE à l'unanimité – 11^e annexe

Sortie de Mme ISAAC et M. SPEER = 40 présents

14^e objet: Projet Phasing out – Aménagement de la Grand-Place – Espace public et Jardin du Mayeur. Approbation du mode de passation du marché de travaux + avis de marché
3^e 1^e E/2004.SUB.569.081/TO

Monsieur COLLETTE, Conseiller: C'est un petit problème, Monsieur le Bourgmestre, parce que vous avez présenté un Power Point sur le projet d'aménagement, on est ici à l'approbation du mode de passation du marché des travaux, alors, tout ce qui concerne la Grand-Place rentre dans un projet précis avec un descriptif précis mais en ce qui concerne le Jardin du Mayeur, puisqu'il y a un prolongement des travaux sur le Jardin du Mayeur, l'avant-projet ne présentait absolument rien et on est en train, ici, de voter l'approbation du mode de passation d'un avis de marché pour quelque chose qui n'est pas décrit, donc, il n'y a pas de projet précis en ce qui concerne l'aménagement du Jardin du Mayeur.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Moi, ce que je sais, de mémoire, c'est que c'est essentiellement l'éclairage et les marches sous le tunnel qui permet d'accéder au Jardin du Mayeur qui sont...

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Oui, mais le Conseil communal n'a jamais vu de plan relatif à cette partie du projet, le reste nous a été présenté, il n'y a pas de problème. Mais, on n'a rien vu! Et ce dossier-ci n'a pas été complété.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Dites, Monsieur COLLETTE, je pense que ça vous a peut-être échappé parce que j'ai été très vite, mais il s'agit uniquement, dans le Jardin du Mayeur, de l'éclairage, la poursuite du cheminement qui vient de la Grand-Place vers l'Hôtel de Ville et on refait, de mémoire, les marches des escaliers.

Oui, mais sans aménagement, parce que jadis, il y avait tous des projets, mais pour faire simple on n'a pas d'argent! Et donc, ce sont les marches. Je demande à Madame ORBAN, exceptionnellement, elle opine de la tête, donc, c'est que c'est vrai! Donc, c'est simplement le remplacement des marches bancales par des marches redressées?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Exactement, on remet des marches et on éclaire la partie Hôtel de Ville et alors, il y a à l'entrée du porche ce matériau mi-fonte, mi je ne sais quoi, les seuils tels qu'ils avaient été présentés.

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Alors, j'ai une autre question, vous allez dire que c'est de l'obsession chez moi mais étant donné qu'il y a des modifications d'un espace public, est-ce que la CCAT ne doit pas donner son accord sur le projet?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Je crois qu'on ne modifie rien!

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Je ne sais pas, moi, le seuil en fonte, des pylônes d'éclairage, moi, je pense qu'en principe la CCAT est compétente.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Ce n'est pas une modification, c'est un aménagement, me dit-on. Mais si le CCAT n'a pas assez de travail et que...

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Non, ce n'est pas qu'elle n'a pas assez de travail mais c'est qu'elle aime bien, dans la mesure où elle est l'émanation de la population, d'avoir, sur des projets aussi importants que ça, une confrontation des projets publics avec les sensibilités différentes du privé.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Monsieur COLLETTE, je ne voudrais pas faire un débat sur le sujet, mais entre la CCAT et le Conseil communal comme émanation de la population, permettez-moi de vous dire que dans la hiérarchie, il me semble que nous sommes davantage l'émanation de la population.

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Mais ils ne sont pas tous sur le doigt, sur la couture du pantalon à la CCAT!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Ah, ils le seraient ici?

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Non!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Dans votre groupe alors! C'est le nouvel Ecolo!

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

36 OUI: MM. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DEPLUS, DUPONT, Mlle HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, BIEFNOT, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, M. ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, JOARLETTE, POURBAIX, Mlle THYSBAERT, Mme AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, DI RUPO

4 abstentions: M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE – 12^e annexe

15^e objet: Parcours d'Interprétation Exposition – Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. Approbation de l'avenant n°2 3^e 3^e E/2002.PHO.187/AB-/TO

ADOPTE à l'unanimité – 13^e annexe

16^e objet: Parcours d'Interprétation Exposition – Mission de maîtrise d'œuvre pour la « Requalification des Anciens Abattoirs ». Approbation de l'avenant n°2 3^e 3^e E/2003.772.170.02/AB/TO

ADOPTE à l'unanimité – 14^e annexe

17^e objet: Bâtiments scolaires – Remplacement chaudières et brûleurs. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3^e 1^e E/2004.722.102/AS

ADOPTE à l'unanimité – 15^e annexe

Sortie de Mlle THYSBAERT = 39 présents

18^e objet: Théâtre Royal de Mons – Rénovation de la zone d'accueil. Approbation de l'avant-projet 3^e 1^e E/2002.772.186/AB

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Théâtre Royal. Allez-y, Monsieur HAMAIDE.

Monsieur HAMAIDE, Conseiller: Oui, brièvement concernant le point 18, l'accueil au Théâtre Royal de Mons, vous savez qu'un souci a toujours été la fréquentation des lieux même hors spectacles, en tout temps, créer ainsi une espèce d'osmose entre le public et le Théâtre, y faire venir les gens en dehors des spectacles pour qu'ils viennent au spectacle et le bar jouerait ainsi une manière de café théâtre. Pour cela, il est nécessaire de désenclaver ce bar et dans le dossier tel que je le lis, ou l'avant-projet, je ne vois pas très clair. Alors, je demande ce qui à cet égard change fondamentalement, le but étant vraiment de sortir de l'impasse et je ne sais pas si ce graphisme que l'on nous propose peut le faire. Donc, je demande au Collège d'être attentif à ce souci qui ne m'apparaît pas suffisamment.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Mais vous parlez de l'ensemble de la salle alors, c'est cela.

Monsieur HAMAIDE, Conseiller: Non, du bar.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Qu'est-ce que vous voulez avec ce bar?

Monsieur HAMAIDE, Conseiller: qu'il soit accessible, par exemple de la rue Neuve. Qu'il soit un espèce de café théâtre.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Bon, autre intervention? Attendez, Madame, le groupe Ecolo, maintenant; on doit alterner.

Madame BROHEE, Conseillère: merci Monsieur le Bourgmestre. En fait, mon intervention portera sur deux niveaux, d'abord sur la forme et sur le fond. Sur la forme: en fait on nous propose l'approbation de l'avant-projet, c'est ce qui est soumis au vote du Conseil de ce jour. Alors, qu'à la date du 25 février a déjà commencé l'étude du projet. Finalement, des fois, je me demande si je ne suis pas là uniquement pour entériner des décisions qui sont déjà en cours de réalisation. Moi, cela me pose un problème dans le mode de fonctionnement. Sur le fond: dans le dossier, à la lecture du dossier quand on prend la peine de le lire, le dossier est très bien fait, la question de l'accessibilité aux PMR (les PMR sont les personnes à mobilité réduite), la question a

été abordée notamment pour l'accès par la rue Neuve, via une rampe, et l'accès vers le foyer, c'est-à-dire le bar et le vestiaire, il y a un dispositif de monte-personnes. Alors que l'auteur de projet proposait des alternatives notamment d'une pente à 7 % ou 10 % pour l'accès via la rue Neuve, il a été proposé et décidé par Monsieur l'Echevin DEPLUS qui a participé à cette réunion, de maintenir la pente à 10 % et ce, contrairement à la position défendue par l'AWIP. J'invite Monsieur l'Echevin à faire un test dans une chaise roulante et de monter une pente à 10 %. En ce qui concerne l'accès au foyer, là aussi...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Je ne comprends pas bien du tout.

Madame BROHEE, Conseillère: En fait, il y a une pente, il y a un plan incliné qui est proposé pour l'accès via la rue Neuve pour les PMR, l'auteur de projet a proposé des alternatives à 7 % et à 10 %. Vu qu'il y a la possibilité d'avoir des dérogations parce qu'il s'agit de la rénovation d'un bâtiment et pas une nouvelle construction, donc les contraintes sont moins importantes, mais l'auteur de projet proposait quand même déjà une pente un peu moindre, Monsieur l'Echevin a estimé que il était intéressant pour l'accessibilité générale du projet de maintenir celle à 10 %. C'est un des premiers points.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Lequel d'Echevin, parce qu'il y en a beaucoup.

Madame BROHEE, Conseillère: Monsieur DEPLUS qui a participé à une réunion le 24 février. Le PV est repris dans le dossier.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Et le PV dit que Monsieur l'Echevin exige une pente de 10 % ?

Madame BROHEE, Conseillère: Il n'a pas exigé, l'alternative est proposée par le maître d'œuvre et Monsieur l'Echevin comprend que les associations de défense des droits des personnes à mobilité réduite émettent leur avis mais comme il n'y a pas d'obligation légale, et bien on s'en tiendra bien à une pente à 10 %. J'ai le texte ici. Il y a un autre point encore pour l'accès des personnes à mobilité réduite qui est l'accès au foyer. Là aussi, le projet proposait des alternatives pour le réaménagement de la double volée d'escaliers qui permet d'accéder au bar actuel, c'est-à-dire on rentre où c'est assez plat puis il y a deux volées d'escaliers qui permettent d'accéder déjà à ce qui est le bar actuellement. Et là, je citerai la réponse, ce qui est textu dans le PV, la modification de la double volée d'escaliers entre le hall et le foyer ne paraît pas indispensable car cet aménagement contrarie la fluidité du déplacement vers le bar. Les personnes à mobilité réduite apprécieront. Les auteurs du projet confirmeront s'il est malgré tout

envisageable d'implanter un dispositif monte-personnes sur base de la configuration des coûts actuels des lieux et en estimera le coût. Ce qui veut dire que non seulement la proposition d'un aménagement en pente pour les PMR tel que proposé par l'auteur de projet n'est pas retenue et que l'aménagement, je dirai, un dispositif de monte personnes est quand même encore sujet au coût éventuel que cela entraînerait. Donc, en fait, il y a des choix qui ont été effectués par des personnes valides et des personnes non valides alors qu'il existe, au sein de la Ville, une plate-forme pour les personnes handicapées et qui manifestement n'a pas été consultée. Au sein de cette plate-forme sont représentées de nombreuses associations qui représentent notamment les chaisards comme ils disent eux-mêmes. Toutes ces associations sont demandeuses, j'ai assisté à des réunions, elles sont vraiment demandeuses d'être associées aux choix effectués lors des aménagements concrets et non plus de refaire un inventaire parmi d'autres qu'elles ont déjà fait à X reprises. La question, c'est pourquoi la plate-forme n'a-t-elle pas été consultée pour ces aménagements, envisage-t-on de le faire et quand? Je crois qu'associer cette plate-forme à l'ensemble des aménagements immobiliers qui pourraient être faits, serait reconnaître la compétence réelle de ses membres et rendrait à sa plate-forme sa raison d'être qui doit être de favoriser la participation pleine et entière des PMR à la vie de la cité.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Monsieur MERCIER, mais je vais proposer tout à l'heure quelque chose, comme d'habitude.

Monsieur MERCIER, Conseiller: Oui, en fait, je crois que peut-être bien que l'Echevinat n'a pas pris attention à ce genre de choses mais en fait, c'est évident qu'il y a une plate-forme de personnes handicapées, nous avons même de nombreux groupes de travail et ce serait peut-être intéressant à tous égards de la consulter. Personnellement, je ne suis pas un chaisard donc je ne connais pas le pourcentage exact mais en fait, il faut se rendre compte que si vous avez une pente à 10 %, si c'est une pente qui fait plusieurs mètres, c'est inaccessible, si c'est une pente qui fait 10 ou 15 cm, c'est accessible. Et c'est à ce niveau-là qu'il faut avoir affaire à de réels spécialistes.

Madame MERCIER, Conseillère: Juste une question qui faisait un petit peu suite à ce qu'avait dit Monsieur HAMAIDE, précisément. Je me demandais si on ne pouvait pas avoir une information comme celle qu'on a eue tout à l'heure pour le Musée des Beaux-Arts pour expliquer des transformations de façon plus claire parce que je suis d'accord, j'ai lu le dossier mais ce n'est pas toujours simple. Surtout pour voir plus clairement les différents plans. Je ne sais pas si c'est possible mais enfin je pose la question.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Oui, Madame, je vais vous répondre. Monsieur l'Echevin pour une réponse intermédiaire.

Monsieur DEPLUS, Echevin: Mais, de façon intermédiaire, effectivement, je dirai qu'on est au stade d'un avant-projet, donc on est réellement dans le balbutiement pour le dire autrement du dossier donc rien n'interdit, au contraire, à ce qu'il y ait une concertation avec la plate-forme, bien entendu. Ce sont des remarques qui ont été émises en réunion, je viens de les relire qui sont et qui laissent très largement le jeu ouvert quant à l'aménagement des lieux, donc rien n'est scellé et évidemment, rien n'est encore arrivé jusque chez vous, pour cause, parce que c'est un avant-projet.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Alors, mes chers collègues, voilà un débat intéressant. Pour ma part, je pense qu'on doit systématiquement interroger la plate-forme. Que dans toute la mesure du possible, on doit tenir compte des suggestions et que si on ne peut pas tenir compte, on doit justifier le pourquoi de la non prise en considération. Il y a, dès à présent, une porte qui donne sur la rue Neuve et qui permet, si je comprends, l'accès au Théâtre, directement et sans difficultés. Quoi qu'il en soit, à la fois pour la question de Monsieur HAMAIDE ainsi que celle des autres collègues, je suggère de reporter à un mois et d'organiser sous l'égide des deux Echevins des Travaux et de la Culture, une réunion avec les principaux intéressés, à la limite, ils peuvent même organiser une commission commune pour que vous puissiez regarder en détail l'avant-projet et si vous acceptez, peut-être convier l'architecte à se joindre à vos travaux pour qu'on puisse comme cela revenir au Conseil communal avec une meilleure visibilité. Puis-je me permettre de suggérer aux Conseillers ainsi qu'aux Echevins, puisque le vendredi 2 semble être un vendredi de travail, Monsieur COLLETTE ayant souhaité que l'on commence à 17h, est-ce que nous pourrions dire qu'à 18h30, 18h, bon, une heure avec Monsieur MENU, si on déborde un peu, ce n'est pas grave, peut-être que les autres peuvent l'accepter. Est-ce qu'on peut considérer que la commission se tiendra à ce moment-là? Pas d'objection? La Culture avec les experts mais c'est la commission Culture et Travaux. Je présiderai, comme c'est transversal, une partie de la réunion. Et puis, comme je veux que le vendredi se clôture par la fête du sport, nous irons à la Fédération Belge accompagnés de qui le souhaite. Et après cela, certains travailleront comme moi et d'autres partiront en congé. Bon, ok.

REMIS

19^e objet: Bâtiments scolaires – Remplacement TGBT. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3^e 1^e E/2004.722.094/AS

ADOPTE à l'unanimité – 16^e annexe

20^e objet: Service des Plantations – Achat de bancs. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3^e 1^e E/2004.766.132.00/DD

ADOPTE à l'unanimité – 17^e annexe

21^e objet: Sécurisation dans les écoles. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3^e 1^e E/2004.722.099/AS

ADOPTE à l'unanimité – 18^e annexe

22^e objet: Crèche de Jemappes – Sécurisation. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3^e 1^e E/2004.844.175/AS

ADOPTE à l'unanimité – 19^e annexe

23^e objet: Bâtiments scolaires – Clôtures. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3^e 1^e E/2004.722.091/MCP

ADOPTE à l'unanimité – 20^e annexe

24^e objet: AMAS – Horticulture – Sécurité anti-intrusion. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3^e 1^e E/2004.735.112.MCP

ADOPTE à l'unanimité – 21^e annexe

25^e objet: Bâtiments scolaires – Achat de Simbox. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3^e 1^e E/2004.722.100/MCP

ADOPTE à l'unanimité – 22^e annexe

26^e objet: Administration centrale – Achat de Simbox. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3^e 1^e E/2004.104.004/MCP

ADOPTE à l'unanimité – 23^e annexe

27^e objet: Divers travaux de voirie – Mission de coordinateur de sécurité et de santé. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3^e 3^e E/2004.421.050/MC

ADOPTE à l'unanimité – 24^e annexe

28^e objet: Divers travaux dans les bâtiments – Mission de coordinateur de sécurité et de santé. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3^e 1^e E/2004.104.025/MG/VM

ADOPTE à l'unanimité – 25^e annexe

29° objet: Equipes polyvalentes – Acquisition de matériel et d’outillage. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3° 1° E/2004.104.030/DD

ADOPTE à l’unanimité – 26° annexe

30° objet: Modification de la voirie communale. Réalisation d’un trottoir dans le cadre de la construction d’un immeuble d’appartements à l’Avenue Maigret de Priches à St-Symphorien 3° 2° A/8357/ID Dossier C/14/9

ADOPTE à l’unanimité – 27° annexe

31° objet: Immeuble rue Buisseret – Lot 6 – Approbation de l’avenant n°1
3° 1° E/98.104.005/MG

ADOPTE à l’unanimité – 28° annexe

32° objet: Aménagement de la Crèche de Mons. Approbation du projet remanié.
3° 1° E/2003.TRI.844.170.FW

REMIS

33° objet: Mise à gabarit du Trouillon dans la traversée de la rue Valenciennoise. Projet des travaux. Information au Conseil communal 3° 3° E/2003.877.208.02/ML

Madame MERCIER, Conseillère: Je suis déjà intervenue à ce sujet il y a quelques semaines, c’est la mise à gabarit du Trouillon dans sa traversée de la rue Valenciennoise. Y aura-t-il une incidence sur l’entrée et la sortie des élèves des Ursulines? Ce qui pose problème, ce sont les petits de maternelle dont les classes donnent directement sur la rue Valenciennoise. Or, les ouvrages extérieurs de surface semblent très importants.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Donc ici, c’est une information mais Madame, il y a une autre réunion qui doit être fixée entre la Police, le Service des Travaux et les responsables des Ursulines. Donc, "ne soyez pas sans inquiétude". On n’est pas au bout de nos peines. Mais donc, manifestement, on me dit qu’il y aurait encore des difficultés. Mais comme on vient de me l’indiquer, on va tenir à nouveau une réunion pour que cela se fasse dans les meilleures conditions. Donc, c’est une information, c’est une prise d’acte.

ADOPTE à l’unanimité – 29° annexe

34° objet: Rétablissement de trottoirs et accotements à Mons (4 lots). Lot 1: rue de la Barrière à Ghlin. Travaux subsidiés. Approbation de l’avenant n°2.
3° 2° E/2002.421.047.01/MC

ADOPTE à l'unanimité – 30^e annexe

35^e objet: Aménagement d'un Club House pour le RAETC. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3^e 3^e E/2004.SUB.764.092ML

ADOPTE à l'unanimité – 31^e annexe

36^e objet: RAETC Mons – Implantation d'un Club House. Raccordements divers eaux, électricité, téléphone, télédistribution.
Approbation des devis et détermination du mode de passation du marché
3^e 3^e E/2004.104.012/ML

ADOPTE à l'unanimité – 32^e annexe

37^e objet: Réaménagement du Parc du Château Comtal. Mission d'Auteur de projet.
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché
3^e 1^e E/2004.773.150.MG

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Je vous remercie Monsieur le Bourgmestre. Je pense que le réaménagement du Parc du Château Comtal est aussi important et symbolique que le Musée des Beaux-Arts. Par pure extrapolation, si les travaux dont Monsieur MENU nous a présenté les avant-projets au Musée des Beaux-Arts, représentent une somme de 5.736.742 euros, on peut spéculer à partir du montant du budget pour l'auteur de projet que vous nous demandez de désigner aujourd'hui qui doit établir une mission de conception, de contrôle et d'exécution, de surveillance, de réaménagement du Parc du Château, que le projet de réaménagement aurait une valeur de l'ordre de 3.500.000 euros, ce qui n'est pas rien. Alors, ces deux considérations outre le montant des travaux envisagés pour ce réaménagement que je calcule à la proportionnelle en disant que la mission de l'auteur de projet est de l'ordre de 10-12 % et le caractère hautement symbolique et central de ce Parc font poser la question à mon groupe de la légèreté avec laquelle le dossier est présenté. D'un côté, je parle du Musée des Beaux-Arts, vous avez eu un concours d'architecture, cinq architectes, un jury, des principes philosophiques, non, non, la transparence, mais on peut faire une transparence dans l'alignement, c'est cela que je voulais dire mais peu importe, alors ici, il n'y a rien, il y a un petit paragraphe, trois lignes, pour dire ce qu'il devra faire.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Alors, qu'est-ce que vous voulez?

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Où sont les principes, où est la philosophie, quel est le budget, dans quelle direction va-t-on? Alors, on prend un seul architecte, que le Collège va donc désigner puisqu'on nous demande simplement d'autoriser le Collège à faire une procédure négociée avec l'architecte de son choix pour un projet qui n'est

même pas défini dans ses orientations, ses principes, sa philosophie, sa vocation. Alors, ces deux choses qui sont, me paraît-il, deux facettes d'une attitude peu cohérente. Alors que les objets du point de vue tant de l'attractivité que de la valeur architecturale et surtout du positionnement justifieraient que ces deux dossiers aient le même traitement. Autrement dit, pourquoi une procédure négociée pour désigner un architecte et pas au moins un concours ou au moins un brassage d'idées avant cette désignation?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Mais, vous avez lu le dossier? Monsieur COLLETTE. Moi, qu'est-ce que je sais? Tout d'abord, vous vous souviendrez qu'on a tenu informé le Conseil communal de l'ensemble des projets sous forme de fiches remises à la Région Wallonne. Il se fait que nous avons été approuvés. Donc notre fiche aménagement du Château Comtal pour un montant d'un peu moins 400.000 euros.

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Le montant de 397.362 euros est le montant des travaux.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Oui! On n'est pas en train de faire le projet qui va bouleverser le Château Comtal. A mon avis, ce sont quelques alignements et alors comme on reçoit 50 % du FEDER... et alors 40 % Région Wallonne et 10 % Ville.

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Alors, c'est un problème d'intitulé, vous m'excuserez. Mais encore une fois, on reçoit un dossier incomplet. Je suis d'accord qu'il y avait une fiche...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: je suis en train de lire le dossier, il est là,...

Monsieur COLLETTE, Conseiller: mais il n'était pas complet, je suis désolé, quand je l'ai vu, il n'était pas complet.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Ecoutez, je vous le jure, je n'avais pas dans la poche des documents que je viens de glisser dans le dossier parce que je m'attendais à votre question. Je vous le jure, je viens d'ouvrir le dossier et je lis, c'est écrit là, que voulez-vous que je vous dise, moi. Qu'est-ce que vous voulez faire?

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Non, non, mais alors je ne comprends pas, pour moi, il y avait une seule feuille de papier, mission d'auteur de projet, quatre lignes en gras, deuxième page du cahier des charges.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Ah non, on ne reporte pas!

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Mais je suis d'accord de ne pas reporter. Mais samedi quand le dossier était à ma disposition, je suis désolé de ne pas être venu à un autre moment, j'ai été le chercher sur la table, il n'y avait qu'un feuillet...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: on va devoir mettre des caméras pour bien vérifier que quand le Collège met les dossiers sur la table, ceux-ci ne disparaissent pas momentanément.

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Mais que l'on mette un inventaire alors, qu'on mette un inventaire dans le dossier à côté du projet de délibération. Sont joints à ceci, voilà.

Monsieur VISEUR, Conseiller: Cela arrive qu'on apporte des documents à des dossiers qui soient déjà là. Cela arrive.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Mais donc, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, donc la fiche approuvée prévoit une enveloppe de 397.362,70 euros pour les travaux uniquement, prise en charge 50 % FEDER, 40 % Régie Wallonne 10 % Ville. Et on demande de faire un projet pour 16 millions de francs anciens. Selon moi, avec ce montant, on va faire l'aménagement de quelques sentiers, un peu d'éclairage, on va changer l'une ou l'autre pierre de je ne sais quel siècle, un peu de plantations, on va mettre quelques plantations sans toucher aux pierres, on ne touche pas aux pierres, d'accord, donc on ne bouge pas aux pierres mais on plante. Est-ce que cela peut convenir?

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Oui, oui, d'accord, mais la confusion vient de l'intitulé: mission d'auteur de projet.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Oui, mais il faut lire les dossiers, un titre ne dit pas quel est le contenu de l'article.

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Quand ils sont complets, je veux bien mais...

Monsieur VISEUR, Conseiller: Ecolo vote oui!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Bon, puis-je considérer que les autres s'accordent sur le vote Ecolo?

ADOPTE à l'unanimité – 33^e annexe

38^e objet: Taxe de remboursement sur la rénovation des façades – création du règlement (à partir de l'exercice 2005) G.F. taxes

Monsieur VISEUR, Conseiller: C'est un drôle de dossier, si je peux avoir la parole? Alors, d'abord qu'est-ce que c'est? La Ville va, dans un périmètre donné, faire un inventaire des façades et proposer la rénovation des façades auprès des propriétaires. Les propriétaires devront rembourser les travaux déduction faite des subsides que la Ville aura reçu mais en y ajoutant les intérêts. Donc, les propriétaires vont s'engager à rembourser les travaux qui auront été faits, ils sont libres d'accepter ou de ne pas

accepter. Là, où il y a problème, c'est qu'on a intitulé cela une taxe sur le remboursement de la rénovation des façades. Or, cela n'est pas vraiment une taxe. Il y a probablement un problème de dénomination en appelant cela une taxe. Et, d'autre part, pourquoi la Ville ne pourrait-elle pas faire des contrats avec des propriétaires sans mettre une nouvelle taxe, cela peut être un contrat, la Ville peut contracter avec des individus, avec des particuliers. Donc, on en a discuté longtemps en commission d'ailleurs, mais il faudrait clarifier, je crois que Monsieur MILLER avait promis de clarifier la situation pour le Conseil aujourd'hui, pourquoi une taxe, est-ce que cela va être approuvé par des pouvoirs de tutelle, c'est une taxe supplémentaire qui n'est pas prévue dans la nomenclature des taxes de la Région Wallonne, l'objectif est bien mais la façon de le faire ne me paraît pas très orthodoxe.

Monsieur MILLER, Echevin: Donc, par rapport à ce point, il est exact et vous avez posé la question, en commission, Monsieur VISEUR, il est exact que le terme taxe de remboursement est un terme qui peut sonner de façon négative aux oreilles de ceux qui l'entendent. Mais, soyez assuré que le Collège ne souhaite pas et je le dis évidemment de façon très nette, il ne s'agit pas de taxer les gens qui vont rénover leur façade. Il ne s'agit pas, si quelqu'un décide de faire des travaux sur sa façade de lui imposer une taxe sur les travaux qu'il va faire. Vous savez que dans un courrier qui a été adressé, je crois, en décembre 2003 par la Région Wallonne, la Région dit à la Ville de Mons, que dorénavant elle peut introduire des dossiers de valorisation de son patrimoine dans le cadre du Phasing Out. Donc, nous avons, sur cette base là, déjà travaillé sur notamment le dossier du réaménagement de la Grande Place, mais il y a d'autres quartiers, d'autres rues dont nous pouvons estimer, dont nos services peuvent estimer qu'il est nécessaire d'y apporter des travaux de restauration de certaines façades qui présentent un intérêt architectural, un intérêt historique, un intérêt culturel et sur cette base là, la Ville peut introduire une demande de subsides auprès du Fonds Européen, près de la Région Wallonne aussi pour des montants importants. On a estimé que pour certains travaux le subside pourrait aller jusqu'à 80 % du coût, ce qui n'est quand même pas négligeable, mais il est clair que c'est une décision, c'est une proposition qui viendrait de l'autorité publique. Alors, nous nous adresserons aux propriétaires privés des bâtiments en leur expliquant qu'il y a cette volonté d'apporter, de faire des travaux de restauration, ce qui, par une décision publique et par un dossier pris en charge par l'autorité publique et une demande de subsides va, vous l'avez compris, amener un bénéfice à certains propriétaires particuliers. Alors, cela, vous reconnaîtrez avec nous que ce serait quand

même un peu inéquitable par rapport aux autres habitants de la Ville d'utiliser le pouvoir public pour apporter un intérêt à certaines personnes, raison pour laquelle, nous proposons un système qui nous permette tout d'abord d'apporter des travaux de restaurations importantes à notre Ville, mais en plus, de ne pas léser certains habitants. Donc, nous mettons en place un système de récupération de ce que la Ville sera amenée à payer, à financer pour que ces travaux soient faits. Alors, nous procédons par une taxe de remboursement, pourquoi? Tout d'abord, parce qu'il existe déjà des taxes de remboursement dans la circulaire ministérielle alors qu'il n'existe pas de redevance de remboursement, donc nous prenons, nous suivons la recommandation ministérielle, il y a certaines taxes de remboursement pour acquisition d'assiettes de voiries, pavage de rues, construction de trottoirs, construction d'égouts, etc. Il est vrai que dans sa circulaire, Monsieur le Ministre ne parle pas de taxe de remboursement concernant des travaux de façades, vous avez raison. Nous avons donc introduit une demande comme la circulaire nous autorise à le faire puisque le Ministre nous incite à rester avec certaines taxes de remboursement et à ne pas en ajouter d'autres mais c'est une incitation, ce n'est pas un ordre, ce n'est pas un impératif, nous avons le droit de proposer, étant donné le statut spécial de notre Ville et son statut historique, patrimonial et culturel, nous avons le droit de demander cette possibilité. C'est ce que nous avons fait et d'après les premières informations qui nous viennent, les services du Ministre seraient favorables à cette taxe de remboursement. Nous n'avons pas encore la réponse définitive du Ministre mais il serait favorable. Donc, je crois que nous avons opté pour une taxe de remboursement pour rester dans la ligne de la circulaire ministérielle mais aussi pour une autre raison, qui est plus pratique, à savoir qu'avec une taxe de remboursement, si la personne qui a bénéficié de l'aide de la Ville et de la demande de subsides, qui je le rappelle peut-être très importante, si jamais la personne ne rembourse pas, lorsqu'il s'agit d'une taxe, c'est la Ville, l'autorité communale a plus de moyens de pression pour récupérer le montant. Alors que s'il s'agit d'une redevance, cela part directement au tribunal. C'est donc la raison pour laquelle nous avons opté pour la taxe de remboursement, Monsieur le Conseiller.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Reconnaissez que c'est ingénieux!

Monsieur VISEUR, Conseiller: C'est ingénieux et c'est innovant.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Ah mais nous sommes créatifs et affectifs!

Monsieur VISEUR, Conseiller: On n'a pas d'objection sur l'objectif poursuivi mais sur la façon dont on le fait, on en a quand même et prudemment on va s'abstenir en attendant la réponse du Ministre.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

35 OUI: MM. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DEPLUS, DUPONT, Mlle HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, BIEFNOT, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, M. ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, JOARLETTE, POURBAIX, AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, DI RUPO

4 abstentions: M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE – 34^e annexe

39^e objet: Information au Conseil communal des emprunts et escomptes de subsides soumis à la décision du collègue échevinal en janvier et février 2004 pour l'Administration centrale G.F. EXTR/CD0095

ADOPTE à l'unanimité – 35^e annexe

40^e objet: Plan de Déplacement et de Stationnement – Mons-Ghlin – Route express au plan de secteur - Demande au Gouvernement wallon Urbanisme UR 2004

Monsieur HAMAIDE, Conseiller: Oui, Monsieur le Bourgmestre, la lecture du dossier m'inspire une remarque sur le point précis de ce que l'on propose, je crois que cela règle bien des problèmes donc il n'y a pas de difficultés, nous sommes d'accord. Mais la référence qui est faite dans la motivation et ce qui se trouve au dossier, c'est un courrier sur d'autres points, elle m'inspire la réflexion que je fais ici, on se fonde sur le schéma de structure et sur le plan de mobilité mais il faut savoir qu'ils sont déjà dépassés à certains égards, ils étaient d'ailleurs très protectionnistes, et la remarque que je vais faire est celle-ci, je me trouvais avec un autre conseiller à la Commission Economie et Aménagement de l'IDEA, mercredi dernier pour définir la liste des dossiers MET recensés par les acteurs locaux, ce qui a été dit et les priorités. Or, le directeur général de l'Institution a fait valoir que la Ville de Mons était la seule interrogée à n'avoir pas répondu.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: C'est le Ministère?

Monsieur HAMAIDE, Conseiller: Non, le directeur général de l'IDEA.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Ah, de l'IDEA?

Monsieur HAMAIDE, Conseiller: Oui. Alors, je dis ça parce qu'on va remettre cette liste ou de droit, la Ville de Mons n'aura pas eu l'occasion de défendre ses projets, tandis que La Louvière était en force, il a monopolisé pratiquement deux heures de réunion sur tout le territoire du grand La Louvière. Or, un représentant de Ciment d'Obourg a dit qu'il était intéressé quand même à ce que figure dans les projections une infrastructure Ouest-Est de la Ville puisque HOLCIM va, à terme, exploiter le gisement de Vellereille-Le-Sec et je crois que là on ne peut pas être inattentif à cette chose et donc, je dis par là que la Ville devrait peut-être réactualiser son programme en matière routière, mais, ici, sur le point, pas de problème!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Autre intervention? Monsieur l'Echevin, est-ce que vous permettez que je donne une petite réponse? Alors, un, on a des réunions quasi mensuelles avec le MET, et c'est vrai qu'on ne passe pas par l'IDEA. C'est simplement par un souci d'efficacité compte tenu des relations directes que nous avons nouées avec le MET. Deux, la liste des travaux que le MET a programmé sur la Ville de Mons est impressionnante et vous verrez en juin quand on va commencer rien qu'avec le rond-point le long du pont de Ghlin que ce sont des travaux d'importance, sans compter les abords des écoles, la traversée de Maisières, la traversée de Villers-Saint-Ghislain – Saint-Symphorien, j'en passe et des meilleurs. Par ailleurs, ici, il s'agit de Ghlin mais là où les Ciments d'Obourg demandent quelque chose c'est sur les rings Est, mais ça, ce n'est pas ce qui est concerné par le point 40. Ok? Mais on prend acte, on est d'accord, donc, on ne donne pas l'impression... que du contraire, on travaille avec un esprit très constructif, c'est le cas de le dire avec le MET. Monsieur l'Echevin, est-ce que j'ai bien répondu? Avec l'autorisation de l'Echevin, est-ce qu'on peut approuver?

ADOPTÉ à l'unanimité – 36^e annexe

41^e objet: Echange à intervenir entre la SORELOBO et la Ville de Mons pour des biens sis à Jemappes au lieu dit « Champ au-dessus de la Hurtebise » et des immeubles sis dans le quartier Rachot à Mons Cellule foncière RF/MV

ADOPTÉ à l'unanimité – 37^e annexe

42^e objet: Hyon, rue du By – Piste de skate. Modification du cahier spécial des charges et des plans conformément aux remarques du fonctionnaire délégué de la Région wallonne.
Cellule foncière RF/FR/RAPCO4

ADOPTE à l'unanimité – 38^e annexe

43^e objet: Acquisition d'emprise à prendre dans une propriété sise à Obourg, rue Saint-Apolline, cadastrée sect. B n° 89 B2 dans le cadre des travaux d'aménagement de voirie.

Cellule foncière

ADOPTE à l'unanimité – 39^e annexe

44^e objet: Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire – Rapport d'activités 2003. Urbanisme

ADOPTE à l'unanimité – 40^e annexe

45^e objet: ASBL « Auberge de Jeunesse de Mons » - Budget de l'exercice 2004. Approbation. G.F. C/B2004ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 41^e annexe

46^e objet: ASBL « A.F.C Cibly » - Budget de l'exercice 2001 – Approbation G.F. C/B2001ASBL

47^e objet: ASBL « A.F.C. Cibly » - Compte de l'exercice 2001. Approbation. G.F. C/C2001ASBL

48^e objet: ASBL « A.F.C. Cibly » - Budget de l'exercice 2002 – Approbation G.F. C/B2002ASBL

49^e objet: ASBL « F.C.R. Symphorinois » - Budget de l'exercice 2001 – Approbation. G.F. C/B2001ASBL

Madame JUNGST, Conseillère: Oui, en fait, je voudrais faire une remarque générale par rapport au 46, 47, 48, 49, ça fait quand même un certain nombre de conseils qu'on voit défiler tous les comptes, budgets, bilans des petits clubs et des grands clubs sportifs de la Commune et une remarque générale c'est que tous les petits clubs sportifs sont dans le rouge et vous parliez d'une journée le 2 avril, que vous vouliez en faire une Journée du Sport, mais je pense que nous devrions un jour penser à renflouer un peu toutes ces petites structures parce que je pense qu'elles vont toutes vite et assez fort à la catastrophe!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Eh bien, vous avez raison, on y pense! Bien, bonne remarque.

46^e objet: ASBL « A.F.C Cibly » - Budget de l'exercice 2001 – Approbation G.F. C/B2001ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 42^e annexe

47^e objet: ASBL « A.F.C. Cibly » - Compte de l'exercice 2001. Approbation.
G.F. C/C2001ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 43^e annexe

48^e objet: ASBL « A.F.C. Cibly » - Budget de l'exercice 2002 – Approbation
G.F. C/B2002ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 44^e annexe

49^e objet: ASBL « F.C.R. Symphorinois » - Budget de l'exercice 2001 – Approbation.
G.F. C/B2001ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 45^e annexe

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Alors, nous en venons aux questions. Je rappelle qu'il faut être bref! Madame GUEPIN pour le problème de circulation de la rue de la Halle, Marché aux Poissons ainsi que la mise en contresens de la rue Froissart, je vous en prie.

Madame GUEPIN, Conseillère: Monsieur le Bourgmestre, mes chers collègues, je voudrais attirer l'attention de l'honorable assemblée sur les problèmes de circulation de la rue de la Halle, Marché aux Poissons ainsi que de la mise en contresens de la rue Froissart. En fait, il ne se passe pas une semaine sans accident au bas de la rue de la Halle, traverser aux passages pour piétons ressemble à jouer à la roulette russe. Problème également depuis que la rue Froissart est mise en contresens, il n'y a plus aucun dégagement pour le Marché aux Poissons. Ne peut-on envisager, avant qu'un drame humain ne se produise, d'installer un rond-point au bas de la rue de la Halle ce qui freinerait la vitesse excessive des véhicules ainsi que de remettre la rue Froissart dans son sens initial? Monsieur le Bourgmestre ayant la Police dans ses attributions ou l'Echevin compétent en la matière peut-il me répondre? Je vous remercie.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci, Madame la Conseillère. Les Services de Police étudient les aménagements effectués place du Marché aux Poissons. Ils ont récemment organisé une rencontre avec les commerçants situés dans ce quartier. Le Collège devrait prochainement examiner les propositions qui prévoient: la création de six emplacements de stationnement au centre de la place, le rétablissement du sens de circulation de la rue Froissart, de la place du Marché aux Poissons vers la grande voirie, la création de deux emplacements handicapés à l'entrée du home et la création d'une

zone "chargement – déchargement" face au quai de chargement du home. La réalisation du rond-point à l'angle de la rue de la Halle du Marché aux Poissons et de l'avenue Frère-Orban n'a pas encore été étudiée. Le Service de Police doit examiner cette question et je propose qu'une nouvelle réunion avec, non seulement, les commerçants mais la population du quartier puisse se tenir dès qu'on a une indication sur un éventuel rond-point. Merci infiniment. Alors, nous avons maintenant la question de Monsieur le Conseiller VISEUR sur "Ville non-AGCS" – journée d'information.

Monsieur VISEUR, Conseiller: Voilà, je serai bref! Lors de notre Conseil du 17 novembre 2003, j'avais déposé une motion visant à ce que Mons soit "Ville non-AGCS". Au cours de ce Conseil, le Collège a cru bon de déposer une autre proposition de motion qui était la "sœur jumelle" de la mienne, que nous avons votée d'ailleurs mais qui prévoyait en outre l'organisation d'une journée d'information pour nos concitoyens sur les enjeux de l'AGCS. Monsieur le Bourgmestre veut-il donc bien me dire où en est l'organisation de cette journée, de ce colloque d'information destiné à nos concitoyens et à quelle date il est prévu? Et je tiens à poser cette question avant qu'il ne soit trop tard pour que ça ne tombe pas dans les oubliettes comme la Conférence citoyenne sur les OGM qui, elle aussi, était prévue de longue date.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Pour celle-là nous attendons certains orateurs, mais pour la question que vous posez fort pertinente et fort juste, nous avons prévu la date du 14 septembre pour cette Conférence AGCS, et j'espère que les orateurs pourront se dégager pour que nous puissions obtenir cette Conférence qui fera progresser l'évolution. Une question, une réponse! Interpellation de Monsieur François COLLETTE sur les horaires des réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée générale de la CUM et de certaines intercommunales.

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Je dis simplement, Monsieur le Bourgmestre, que tous les membres de ce Conseil ne sont pas des professionnels de la politique, ni n'ont des facilités particulières pour prendre des congés politiques, certains sont des auxiliaires d'autres services publics comme votre serviteur et ne peuvent pas se libérer notamment pendant les heures des audiences en général le matin ou en début d'après-midi, que il y a une tradition de fixer les réunions qui sont ouvertes à l'ensemble des représentants de ce Conseil, soit au Conseil d'Administration de la CUM, soit au Conseil d'Administration des intercommunales, plutôt en fin de soirée, moi, je veux bien à 5 heures du matin, mais pas entre 8 heures et midi et 2 heures et cinq heures. Voilà!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Monsieur le Conseiller, les difficultés des horaires en matinée pour ce que vous appelez les non-professionnels de la politique, que j'appelle, moi, les personnes investies qui exercent une vocation politique, ces difficultés sont une réalité. Pour ce qui nous concerne, vous l'aurez constaté tout à l'heure, encore, nous essayons d'aller dans la partie tardive de l'après-midi et souvent en soirée, voire le week-end. Pour les entités intercommunales que vous évoquez, nous vous promettons d'écrire à ces institutions en attirant leur attention sur la pertinence de vos propos. Ça va? Bien, mes chers collègues, la séance publique est terminée, je remercie les membres de la presse qui ont suivi nos travaux ainsi que le public.

La séance est rouverte à huis clos avec 39 présents
Sont absents: M. DARVILLE, Mme CRUVEILLER, MM. SPEER, MANDERLIER, Mmes ISAAC, THYSBAERT

50° objet: Lumeçon – ASBL d'appui à l'organisation du Lumeçon et de promotion du Lumeçon – Désignation des représentants de la Ville de Mons Jo.W

REMIS

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
51° objet: I.D.E.M.L.S. – Désignation d'un nouveau membre du Comité de surveillance Secrétariat

ADOPTE – 46° annexe

52° objet: AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
a) Convention de mise à disposition d'une assistante sociale auprès de l'A.S.B.L. Dignitas 1° 12489

ADOPTE – 47° annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
b) Convention de mise à disposition de deux ouvriers semi-qualifiés B gardiens d'immeuble auprès de la SORELOBO 1° 12404/11445

ADOPTE – 48° et 49° annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
c) Convention de mise à disposition d'un éducateur auprès de l'ASBL Parenthèse 1° 12271

ADOPTE – 50° annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
d) Convention de mise à disposition d'un niveau 1 informaticien auprès du C.P.A.S.

1^e 12158

ADOPTE – 51^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

e) Convention de mise à disposition d'un niveau 1 auprès du C.P.A.S. 1^e 11246

ADOPTE – 52^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

f) Prorogation d'une interruption complète de carrière accordée à un ouvrier qualifié
1^e 10855.17

ADOPTE – 53^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

g) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière d'un
rédacteur – Modification 1^e 11332.2

ADOPTE – 54^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

h) Octroi d'une interruption de carrière à mi-temps à un commis 1^e 11529.2

ADOPTE – 55^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

53^e objet: SERVICE TECHNIQUE - Désignation à titre stagiaire d'un Premier Attaché
pour le Service Urbanisme 1^e 3628.R

ADOPTE – 56^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

54^e objet: Nomination à titre définitif d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur
stagiaire
1^e 12260

ADOPTE – 57^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

55^e objet: REGIE FONCIERE - Convention de mise à disposition d'un Ingénieur
Industriel contractuel auprès de l'A.I.S. 1^e 4690

ADOPTE – 58^e annexe

56^e objet: PERSONNEL DES BIBLIOTHEQUES

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

a) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption complète de carrière
d'une
aide-bibliothécaire contractuelle 1^e 11574.A

ADOPTE – 59^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- b) Octroi d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'un quart temps à une aide-bibliothécaire contractuelle 1^e 11574.B

ADOPTE – 60^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- 65^e objet: Personnel ouvrier. Mise à la pension pour inaptitude physique définitive d'un ouvrier qualifié définitif. 1^e 8/4089

ADOPTE – 61^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- 57^e objet: Renouvellement du secrétariat de la CCAT Urbanisme CCAT 2004/divers

ADOPTE – 62^e annexe

58^e objet: ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- a) Désignations à titre intérimaire d'institutrices maternelles
8^e 1^e 3191/3407/3379/3314/3406

ADOPTE – 63^e à 67^e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- b) Désignations à titre intérimaire d'instituteurs(trices) primaires
8^e 1^e 3376/3375/3292/3373/3159/3022/3284/3372/3154

ADOPTE – 68^e à 79^e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- c) Désignation à titre intérimaire d'un(e) directeur(trice) d'école 8^e 1^e 6780/6599/6646

ADOPTE – 80^e à 82^e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- d) Mise en disponibilité pour maladie d'institutrices primaires 8^e 1^e 6781/5978/5782

ADOPTE – 83^e à 85^e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- e) Démission honorable de ses fonctions d'une institutrice primaire définitive en vue de sa mise à la retraite 8^e 1^e 5972

ADOPTE – 86^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- f) Mise en disponibilité précédant la pension de retraite de type Id'une institutrice primaire définitive 8^e 1^e 6606

ADOPTE – 87^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- g) Désignation à titre intérimaire d'une maîtresse spéciale de seconde langue 8^e 1^e 3402

ADOPTE – 88^e annexe

59^e objet: ACADEMIE DES METIERS, DES ARTS ET DES SPORTS

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- 1) Nomination d'un professeur de cours techniques à titre définitif 8^e 2^e 8296

ADOPTE – 89^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- 2) Octroi d'une interruption partielle de carrière professionnelle à un professeur de cours généraux 8^e 2^e 7882

ADOPTE – 90^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- 3) Octroi d'un congé pour exercer dans l'enseignement autre qu'universitaire à une chargée de cours de religion catholique 8^e 2^e 6996

ADOPTE – 91^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- 4) Nomination d'un chargé de cours spéciaux, à titre définitif 8^e 2^e 8328

ADOPTE – 92^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- 5) Nomination d'un professeur de cours généraux à titre définitif 8^e 2^e 8291

ADOPTE – 93^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- 6) Nomination d'une chargée de cours généraux à titre définitif 8^e 2^e 8251

ADOPTE – 94^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- 7) Nomination d'un professeur de cours de pratique professionnelle à titre définitif 8^e 2^e 8272

ADOPTE – 95^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

8) Nomination d'un professeur de cours généraux à titre définitif 8^e 2^e 8213

ADOPTE – 96^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

9) Nomination d'une chargée de cours généraux et techniques à titre définitif 8^e 2^e 8312

ADOPTE – 97^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

10) Nomination d'un professeur de cours généraux et techniques à titre définitif 8^e 2^e 8331

ADOPTE – 98^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

11) Nomination d'une chargée de cours techniques à titre définitif 8^e 2^e 6965

ADOPTE – 99^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

12) Nomination d'une chargée de cours spéciaux à titre définitif 8^e 2^e 8295

ADOPTE – 100^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

13) Nomination d'une chargée de cours de morale à titre définitif 8^e 2^e 8298

ADOPTE – 101^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

14) Nomination d'une chargée de cours de morale, à titre définitif 8^e 2^e 8380

ADOPTE – 102^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

15) Désignation d'une chargée de cours de pratique professionnelle, à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 2^e 8406

ADOPTE – 103^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

16) Désignation d'une chargée de cours de pratique professionnelle, à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 2^e 8466

ADOPTE – 104^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

17) Désignation d'une chargée de cours spéciaux à titre temporaire dans un emploi non vacant

8^e 2^e 8463

ADOPTE – 105^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

18) Désignation d'un chargé de cours généraux à titre temporaire dans un emploi non vacant

8^e 2^e 8467

ADOPTE – 106^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

19) Désignation d'un chargé de cours techniques et de cours de pratique professionnelle à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e 2^e 8419

ADOPTE – 107^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

20) Désignation d'une chargée de cours généraux, à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 2^e 8469

ADOPTE – 108^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

21) Désignation d'un chargé de cours généraux, à titre temporaire dans un emploi non vacant

8^e 2^e 8429

ADOPTE – 109^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

22) Désignation d'un chargé de cours techniques et de cours généraux, à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 2^e 8452

ADOPTE – 110^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

23) Rappel provisoire à l'activité dans un emploi non vacant, d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle 8^e 2^e 6471

ADOPTE – 111^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

24) Rappel provisoire à l'activité et réaffectation à titre temporaire dans un emploi non vacant, d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle 8^e 2^e 6933

ADOPTE – 112^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
 25) Désignation d'un chargé de cours généraux à titre temporaire dans un emploi non vacant
 8^e 2^e 8404

ADOPTE – 113^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
 26) Désignation d'une chargée de cours généraux à titre temporaire dans un emploi non vacant
 8^e 2^e 8405

ADOPTE – 114^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
 27) Réaffectation à titre temporaire dans un emploi vacant d'un professeur de cours généraux
 8^e 2^e 8468

ADOPTE – 115^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
 28) Démission honorable de ses fonctions d'un professeur de cours de pratique professionnelle
 8^e 2^e 6808

ADOPTE – 116^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
 29) Désignation d'un professeur de cours spéciaux à titre temporaire dans un emploi vacant
 8^e 2^e 8408

ADOPTE – 117^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
 30) Désignation d'une chargée de cours techniques à titre temporaire dans un emploi vacant
 8^e 2^e 6965

ADOPTE – 118^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
 31) Démission honorable de ses fonctions d'une chargée de cours généraux 8^e 2^e 6260

ADOPTE – 119^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
 32) Octroi d'un mi-temps médical à un professeur de cours généraux 8^e 2^e 8252

ADOPTE – 120^e annexe

60^e objet: MONSFORMATIONS.BE – INSTITUT DE PROMOTION SOCIALE

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

1) Désignation à titre temporaire d'un expert pédagogique 8^e 2^e 6671A

ADOPTE – 121^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

2) Nomination à titre définitif d'un chargé de cours techniques 8^e 2^e 8148

ADOPTE – 122^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

3) Nomination à titre définitif d'une chargée de cours généraux 8^e 2^e 8227

ADOPTE – 123^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

4) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques 8^e 2^e 8433

ADOPTE – 124^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

5) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques et de cours de pratique professionnelle 8^e 2^e 8437

ADOPTE – 125^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

6) Désignation d'une sous-directrice à mi-temps, à titre temporaire dans un emploi non vacant
8^e 2^e 6390a

ADOPTE – 126^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

7) Désignation d'une sous-directrice, à mi-temps à titre temporaire dans un emploi non vacant
8^e 2^e 7057

ADOPTE – 127^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

8) Désignation d'un sous-directeur à mi-temps à titre temporaire dans un emploi non vacant
8^e 2^e 6009

ADOPTE – 128^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
 9) Désignation d'une sous-directrice à mi-temps, à titre temporaire dans un emploi vacant
 8^e 2^e 6390

ADOPTÉ – 129^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
 10) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8^e 2^e 8346

ADOPTÉ – 130^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
 11) Récapitulatif des prestations d'une chargée de cours techniques 8^e 2^e 8454

ADOPTÉ – 131^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
 12) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8^e 2^e 7817

ADOPTÉ – 132^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
 13) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8^e 2^e 8460

ADOPTÉ – 133^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
 14) Désignation à titre temporaire d'une surveillante-éducatrice 8^e 2^e 7930

ADOPTÉ – 134^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
 15) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques 8^e 2^e 8457

ADOPTÉ – 135^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
 16) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques (récapitulatif) 8^e 2^e 8064

ADOPTÉ – 136^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,
 17) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8^e 2^e 8431

ADOPTÉ – 137^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

18) Augmentation d'attributions d'un chargé de cours techniques 8^e 2^e 8447

ADOPTE – 138^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

19) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux 8^e 2^e 8438

ADOPTE – 139^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

20) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8^e 2^e 6671

ADOPTE – 140^e annexe

61^e objet: ECOLE INDUSTRIELLE SUPERIEURE

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

1) Désignation à titre temporaire d'un expert pédagogique 8^e 2^e 8422

ADOPTE – 141^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

2) Désignation à titre définitif d'une chargée de cours techniques 8^e 2^e 8200

ADOPTE – 142^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

3) Nomination à titre définitif d'un chargé de cours généraux (extension) 8^e 2^e 7865

ADOPTE – 143^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

4) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques 8^e 2^e 8412

ADOPTE – 144^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

5) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours spéciaux 8^e 2^e 8470

ADOPTE – 145^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

6) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques 8^e 2^e 8413

ADOPTE – 146^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

7) Désignation à titre temporaire d'une surveillante-éducatrice 8^e 2^e 8414

ADOPTE – 147^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

8) Récapitulatif de prestations et désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques et spéciaux 8^e 2^e 7284

ADOPTÉ – 148^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

9) Augmentation d'attributions à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8^e 2^e 8430

ADOPTÉ – 149^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

10) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours spéciaux 8^e 2^e 7699

ADOPTÉ – 150^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

11) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours généraux et techniques 8^e 2^e 8347

ADOPTÉ – 151^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

12) Désignation à titre temporaire d'un rédacteur à mi-temps 8^e 2^e 8371

ADOPTÉ – 152^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

13) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours spéciaux 8^e 2^e 8471

ADOPTÉ – 153^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

14) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux 8^e 2^e 8472

ADOPTÉ – 154^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

15) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8^e 2^e 8336

ADOPTÉ – 155^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

16) Désignation d'une sous-directrice, à temps plein, à titre temporaire dans un emploi vacant 8^e 2^e 6499

ADOPTÉ – 156^e annexe

62° objet: ACADEMIE DE MUSIQUE

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- 1) Désignation de deux professeurs de piano à titre temporaire dans des emplois non vacants

8° 3° 3333/3247

ADOPTE – 157° et 158° annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- 2) Désignation d'un professeur de piano, en réaffectation interne à titre temporaire dans un

emploi non vacant 8° 3° 8128

ADOPTE – 159° annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- 3) Désignation d'un professeur de formation musicale à titre temporaire dans un emploi vacant 8° 3° 8128

ADOPTE – 160° annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- 4) Désignation d'un professeur de formation musicale à titre temporaire dans un emploi non vacant 8° 3° 8128

ADOPTE – 161° annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- 5) Fixation des prestations du personnel directeur, enseignant et auxiliaire d'éducation définitif, temporaire et intérimaire pour l'année scolaire 2003/2004 8° 3° 263

ADOPTE – 162° annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

63° objet: Relais sociaux - Association chapitre XII de Mons. Désignation des représentants de la Ville. Service Social Relais sociaux

ADOPTE – 163° annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, Monsieur le Président constate qu'au voeu de l'article 12 § 5 de la loi du 30 novembre 1887, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 23 février 2004.

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL:
Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président,

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Elio DI RUPO.

=====